

UNIVERSITÉ DE GENÈVE
SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS

DU

SEMESTRE D'ÉTÉ 1919

Ouverture: 8 Avril 1919 — Clôture: 15 Juillet 1919

Les cours commenceront le 8 Avril 1919



GENÈVE

IMPRIMERIE J. STUDER & FILS, ROND-POINT DE PLAINFALAIS, 3

1919

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Faculté des Sciences	3
Faculté des Lettres.	20
Faculté des Sciences Economiques et Sociales	34
Institut des Hautes Etudes commerciales	48
Faculté de Droit.	54
Faculté de Théologie	60
Faculté de Médecine	68
Institut Dentaire	82
<hr/>	
Prix universitaires	87
Renseignements généraux	98
Adresses de MM. les Professeurs et Privat- Docents	106

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS

DU

SEMESTRE D'ÉTÉ 1919

Ouverture: 8 Avril 1919 — Clôture: 15 Juillet 1919

Les cours commenceront le 8 Avril 1919



Les **Bureaux du Secrétaire et du Caissier-Comptable** se trouvent dans le bâtiment de l'Université, aux Bastions.

Le **Secrétariat** (Salle n° 33) est ouvert tous les jours, sauf le jeudi, de 9 à 11 heures du matin.

Le **Bureau du Caissier-Comptable** (Salle n° 23) est ouvert de 9 à 11 heures et de 2 à 4 heures; le jeudi, de 9 à 11 heures seulement.

N.-B. — Les **demandes d'immatriculation** sont reçues tous les matins, sauf le jeudi, de 9 à 11 heures, au Secrétariat (Salle n° 33). Les **finances d'immatriculation et d'inscription** aux cours seront perçues aux jours fixés pour chaque Faculté séparément, selon un avis qui sera affiché dans les bâtiments universitaires.

GENÈVE
IMPRIMERIE J. STUDER & FILS, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3

1919

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SEMESTRE D'ÉTÉ 1919

FACULTÉ DES SCIENCES

M. le professeur Henri FEHR, Doyen.

	Salle
M. Charles Cailler , prof. ord.	
<i>Calcul différentiel et intégral</i>	3 h.
Lundi, mardi et samedi, à 9 heures.	20.
<i>Exercices de calcul différentiel et intégral.</i>	2 h.
Lundi, de 5 à 7 heures.	20.
<i>Mécanique rationnelle.</i>	3 h.
Lundi, mardi et samedi, à 10 heures.	20.
<i>Exercices de mécanique rationnelle.</i>	2 h.
Mardi, de 2 à 4 heures.	20.
<i>Compléments de calcul différentiel et intégral.</i>	1 h.
Jeudi, à 8 heures.	20.
<i>Conférences d'analyse mathématique : Equations intégrales (suite).</i>	2 h.
Jeudi, de 9 à 11 heures.	20.
M. Henri Fehr , prof. ord.	
<i>Eléments de mathématiques supérieures.</i>	3 h.
Lundi, à 8 h.; vendredi et samedi à 7 heures.	20.
<i>Conférence d'algèbre et de géométrie analytique (complément du cours ci-dessus).</i>	1 h.
Mercredi, à 4 heures.	20.

Les cours commencent le 8 avril 1919 et la clôture du semestre a lieu le 15 juillet 1919.

Ils seront interrompus pendant les fêtes de Pâques, du vendredi 18 au lundi 21 avril inclus.

Les douze derniers jours du semestre sont consacrés aux examens de grades et aux examens de fin d'année.

Le Bureau du Sénat, pour les années 1918-1920, est composé de :

MM. Raoul GAUTIER, *Recteur* ;
Georges FULLIQUET, *Vice-Recteur* ;
Albert MALCHE, *Secrétaire* ;

et de

MM. Henri FEHR, Doyen de la Faculté des Sciences ;
Charles WERNER, Doyen de la Faculté des Lettres ;
Edouard FOLLIET, Doyen de la Faculté des Sciences économiques et sociales ;
Paul MORIAUD, Doyen de la Faculté de Droit ;
Eugène CHOISY, Doyen de la Faculté de Théologie ;
Hector CRISTIANI, Doyen de la Faculté de Médecine.

	Salle
<i>Exercices pratiques sur les éléments de mathématiques supérieures.</i>	2 h.
Mercredi, de 5 à 7 heures.	20.
<i>Géométrie descriptive.</i>	2 h.
Lundi, de 2 à 4 heures.	20.
<i>Conférence de géométrie supérieure: Des méthodes en géométrie.</i>	2 h.
Vendredi, de 4 à 6 heures.	20.
M. Raoul Gautier , prof. ord.	
<i>Astronomie théorique.</i>	2 h.
Mercredi et vendredi, à 9 heures.	20.
<i>Exercices pratiques d'astronomie théorique.</i>	1 h.
Mercredi, à 10 heures.	20.
M. Emile Chaix , prof. ord.	
<i>Géographie physique.</i>	2 h.
Lundi et mardi, à 4 heures.	20.
<i>Exercices pratiques de géographie physique.</i> (Jour et heure à fixer.)	1 h.
<i>Excursions.</i>	
M. Ch.-Eugène Guye , prof. ord.	
<i>Physique expérimentale.</i>	4 h.
Mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 8 heures.	Aula.
<i>Exercices pratiques</i> (complément du cours). Une après-midi par semaine.	3 h.
Mardi ou jeudi, ou vendredi, de 2 à 5 heures.	
<i>Conférences de laboratoire et exercices (électricité appliquée)</i> [avec M. le prof. A. SCHIDLOF].	
Jeudi, de 7 heures à midi.	
<i>Laboratoire intermédiaire.</i> — Une journée.	
<i>Laboratoire intermédiaire.</i> — Cinq demi-journées.	
<i>Laboratoire de recherches.</i> — Tous les jours. [S'adresser au professeur.]	
M. Arthur Schidlof , prof. extr.	
<i>Thermodynamique.</i> — Les théories statistiques.	1 h.
Lundi, à 6 heures.	44.

	Salle
M. Amé Pictet , prof. ord.	
<i>Chimie organique.</i>	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 h.	
Ecole de Chimie, Grand Amphithéâtre.	
<i>Travaux de préparations et de recherches (chimie organique et chimie inorganique).</i>	Ecole de Chimie.
Tous les jours. [S'adresser au professeur.]	Lab. de Chimie organ.
M. Philippe-A. Guye , prof. ord.	
<i>Chimie technique.</i>	2 h.
Jeudi et vendredi, à 11 heures.	Ec. de Chimie. A.C.S. ¹ .
<i>Chimie théorique.</i>	1 h.
Samedi, à 11 heures.	Ec. de Chimie. A.C.S.
<i>Laboratoire de chimie technique.</i>	
I. Préparations de chimie (inorganiques et organiques).	
II. Travaux avancés de chimie et d'électrochimie techniques.	
III. Travaux de recherches.	
Tous les jours. [S'adresser au professeur.]	
<i>Laboratoire de chimie théorique.</i>	
Travaux de recherches.	
Tous les jours. [S'adresser au professeur.]	
M. Emile Briner , prof. extr.	
<i>Chimie technique spéciale :</i>	
<i>Electrochimie.</i>	1 h.
Vendredi, à 6 heures.	Ec. de Chimie. A.C.S.
<i>Chapitres choisis de chimie technique.</i>	1 h.
Lundi, à 6 heures.	Ec. de Chimie. A.C.S.
<i>Excursions techniques</i> [Seront annoncées ultérieurement].	
M. Louis Chavanne , prof. ord.	
<i>Chimie pharmaceutique.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 10 heures.	Ec. de Chim. A.C.S.
<i>Urologie.</i>	1 h.
Mercredi, à 3 heures.	Ec. de Chim. A.C.S.
<i>Analyse alimentaire.</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	Ec. de Chim. A.C.S.

¹ Amphithéâtre de Chimie spéciale.

M. Louis Duparc, prof. ord.	
<i>Cristallographie (minéralogie). Suite du cours d'hiver.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 11 heures.	Ecole de Chimie. P.A. ¹
<i>Description des minéraux.</i>	1 h.
Lundi, à 5 heures	Ecole de Chimie. P.A.
<i>Pétrographie.</i>	1 h.
Mardi, à 5 heures.	Ecole de Chimie. P.A.
<i>Gîtes métallifères.</i>	1 h.
Mercredi, à 5 heures.	Ec. Chimie. Labor. Minér.
<i>Toxicologie.</i>	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	Ec. Chimie. Labor. Minér.
<i>Travaux pratiques journaliers dans le laboratoire de chimie analytique.</i>	
Tous les jours.	Ec. Chim. Lab. Chim. analyt.
<i>Exercices pratiques de minéralogie.</i>	
Samedi, de 2 à 5 heures.	Ec. Chimie. Labor. Minér.
<i>Prospection.</i>	
Mercredi, de 2 à 5 heures.	Ec. Chimie. Labor. Minér.
<i>Travaux pratiques journaliers dans le laboratoire de minéralogie.</i>	

M. Paul Wenger, prof. extr.

<i>Préparation mécanique, échantillonnage et analyse des minerais (suite du cours d'hiver).</i>	
	2 h.
Mardi, à 6 h., et vendredi, à 5 heures.	Ec. de Chimie. P.A.

M. Emile Guyénot, prof. ord.

<i>Anatomie comparée des vertébrés.</i>	
	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 10 heures.	30.
<i>Conférences de biologie générale.</i>	
	1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)	
<i>Exercices pratiques de zoologie et d'anatomie comparée (complément du cours).</i>	
	4 h.
Samedi (ou lundi), de 2 à 6 heures.	Institut de Zoologie.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de zoologie et d'anatomie comparée.</i>	
Tous les jours, sauf le jeudi.	Institut de Zoologie.

¹ Petit Amphithéâtre.

M. Emile André, prof. ord.	
<i>Parasitologie (avec démonstrations pratiques).</i>	
	1 h.
Mardi, à 5 heures.	17.
<i>Protistologie.</i>	
	1 h.
Mercredi, à 5 heures.	17.
<i>Conférences de zoologie lacustre (avec exercices de pêche sur le lac).</i>	
	1 h.
Vendredi, à 6 heures.	17.
[Pour les travaux de laboratoire, s'adresser au professeur].	
M. Robert Chodat, prof. ord.	
<i>Botanique. — Morphologie et systématique des Archidiophytes.</i>	
	5 h.
Lundi, à 8 et 9 h., mercredi, vendredi et samedi, à 9 heures.	Aula.
<i>Génétique (Théories modernes de l'hérédité).</i>	
	1 h.
Lundi, à 9 heures.	Aula.
<i>Exercices pratiques de botanique (Complément du cours).</i>	
	3 h.
Mercredi ou samedi, de 2 à 5 heures.	Institut de Botanique.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de botanique.</i>	
Tous les jours, sauf le jeudi.	Institut de Botanique.
<i>Travaux pratiques de bactériologie dans le domaine des fermentations.</i>	
Tous les jours, sauf le jeudi.	Institut de Botanique.
<i>Excursions botaniques dans le bassin du Rhône.</i>	
Le jeudi.	
M. Alfred Lendner, prof. extr.	
<i>Pharmacognosie.</i>	
	3 h.
Mardi, mercredi et samedi, à 8 heures.	Institut de Botanique.
<i>Détermination des plantes.</i>	
	1 h.
Vendredi, à 5 heures.	Institut de Botanique.

	Salle
M. Léon-W. Collet , prof. ord.	
<i>Paléontologie des invertébrés et stratigraphie.</i>	3 h.
Mardi, mercredi et vendredi, à 7 heures.	30.
<i>Géologie de la Suisse.</i>	1 h.
Mardi, à 9 heures.	30.
<i>Travaux pratiques</i> (Complément du cours). Une après-midi par semaine.	
Mardi, de 2 à 5 heures.	Labor. de Géologie ¹ .
<i>Laboratoire de géologie.</i>	
Tous les jours, sauf le samedi.	Labor. de Géologie.
<i>Excursions géologiques.</i>	
M. Théodore Flournoy , prof. ord. (en congé).	
[Suppléant : M. Edouard Claparède , prof. ord.]	
<i>Histoire et philosophie des sciences.</i>	
Histoire de l'occultisme (époque moderne) dans ses rapports avec le développement de la pensée scientifique. Survivance de notions occultes dans la science moderne ; évolution de la notion d'âme, de force, etc.	2 h.
Mardi et vendredi, à 5 heures.	30.
M. Edouard Claparède , prof. ord.	
<i>Psychologie expérimentale.</i> — La mémoire et le témoignage.	1 h.
Lundi, à 11 heures.	30
<i>Psychologie spéciale.</i> — Le langage.	1 h.
Mardi, à 11 heures.	30.
<i>Conférence.</i> — Psychologie appliquée.	1 h.
Vendredi, à 3 heures.	Lab. de Psychologie ² .
<i>Exercices pratiques.</i> — Psychologie individuelle et tests mentaux.	2 h.
Vendredi, de 9 à 11 heures.	Lab. de Psychologie.
<i>Recherches spéciales.</i>	
Tous les jours.	Lab. de Psychologie.

¹ Rue de Candolle, 18.

² Rue Charles-Bonnet, 4.

	Salle
M. Eugène Pittard , prof. extr.	
<i>Anthropologie générale.</i>	
Paléontologie humaine et anthropologie préhistorique. — Origines de l'homme et développement des civilisations primitives jusqu'à l'âge du fer. Origines des populations européennes.	2 h.
Lundi et mardi, à 6 heures.	30.
Morphologie comparative. — Le développement de l'homme en fonction de l'âge, du sexe, de la race, du milieu.	1 h.
Mercredi, à 5 heures.	46.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Mercredi, à 6 heures.	46.
<i>Travaux pratiques</i> (complément du cours).	
Jeudi, de 2 à 5 heures.	Lab. d'Anthropologie.
<i>Recherches spéciales.</i> [S'adresser au professeur].	
<i>Excursions</i> (à organiser au cours du semestre).	

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Boris Alfimoff , Dr ès sc.	
<i>Chimie analytique : l'analyse qualitative et l'analyse quantitative élémentaire.</i>	2 h.
Lundi et vendredi, à 2 heures.	Ecole de Chimie. P. A. ¹
<i>Les idées modernes sur la constitution de la matière.</i>	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	Ecole de Chimie. P. A.
<i>Principes fondamentaux de la chimie.</i>	1 h.
Mardi, à 6 heures.	Ecole de Chimie. P. A.
<i>Les bases physico-chimiques de la chimie analytique.</i>	1 h.
Mercredi, à 2 heures.	Ecole de Chimie. P. A.
M. Alphonse Bernoud , Dr ès sc.	
<i>Construction de graphiques</i> (physique et chimie).	1 h.
Lundi, à 4 heures.	44.
M. Jean Carl , Dr phil.	
<i>Classification et géographie des mammifères récents et fossiles.</i>	2 h.
Lundi, de 4 à 6 heures.	30.

¹ Petit amphithéâtre.

M. André Chaix, Dr ès sc.		
<i>Compléments de géographie physique.</i>	1 h.	
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)		20.
M. Boris Fikh, Dr ès sc.		
<i>Chimie alimentaire appliquée.</i>	1 h.	
Vendredi, à 2 heures.		Ecole de Chimie. P. A.
M. B.-P.-Georges Hochreutiner, Dr ès sc.		
<i>Les théories de l'évolution et de la biologie générale.</i>	1 h.	
Mercredi, à 6 heures.		44.
<i>Lectures et analyses de biologie générale.</i>	1 h.	
Samedi, à 5 heures.		44.
M. Adolphe Kaufmann, Dr d'Université.		
<i>Chimie aromatique.</i>	2 h.	
Lundi et vendredi, à 8 heures.		Ecole de Chimie. G. A. ¹
<i>Médicaments synthétiques.</i>	1 h.	
Lundi, à 2 heures.		Ecole de Chimie G. A.
<i>Matières colorantes. — 1^{re} partie.</i>	1 h.	
Vendredi, à 2 heures.		Ecole de Chimie G. A.
M. Dmitry Mirimanoff, Dr ès sc.		
<i>Calcul des probabilités.</i>	2 h.	
(Jours et heures à fixer ultérieurement.)		20.
M. Arnold Pictet, Dr ès sc.		
<i>Chapitres choisis de biologie des insectes.</i>	1 h.	
Lundi, à 5 heures.		17.
<i>Anatomie comparée des arthropodes.</i>	1 h.	
Vendredi, à 5 heures.		17.
M. Siegmund Reich, Dr phil.		
<i>Stereochimie.</i>	2 h.	
(Jours et heures à fixer ultérieurement.)		Ecole de Chimie. G. A.
M. Max Reinhard, Dr phil.		
<i>Les gites des minéraux non métalliques : charbons, pétroles, sels marins, etc. (II^{me} partie).</i>	1 h.	
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)		Ecole de Chimie. G. A.

¹ Grand Amphithéâtre.

M. Louis Reutter, Dr phil.		
<i>Chimie végétale</i> (avec méthodes d'extraction des alcaloïdes, essences glucosides, résines, etc.; préparation synthétique d'une partie de ceux-ci, caractères spécifiques chimiques et physiques).	2 h.	
Mardi et vendredi, à 9 heures.		Ecole de Chimie. P. A.
<i>Méthodes analytiques de chimie végétale.</i>	1 h.	
Lundi, à 9 heures.		Ecole de Chimie. P. A.
<i>Chimie médico-pharmaceutique</i> (nouveaux remèdes).	2 h.	
Mercredi et samedi, à 9 heures.		Ecole de Chimie. P. A.
<i>Méthodes analytiques des résines et oléorésines.</i>	1 h.	
Jeudi, à 9 heures.		Ecole de Chimie. P. A.
<i>Pharmacie galénique.</i>	2 h.	
(Jours et heures à fixer.)		Ecole de Chimie. P. A.
M. René-Charles Sabot, Dr ès sc.		
<i>Calcul cristallographique et méthodes de représentation, goniométrie.</i>	2 h.	
Vendredi et samedi, à 11 heures.		Ec. Chimie. Labor. Minér.
<i>Métallographie.</i>	2 h.	
Mercredi et vendredi, à 7 heures.		Ec. Chimie. P. A.
<i>Méthodes de Fedoroff et leur application à la détermination des feldspaths.</i>	2 h.	
Mardi et jeudi, à 7 heures.		Ec. Chimie. P. A.
<i>L'étude des roches sédimentaires</i>	1 h.	
Samedi, à 7 heures.		Ec. Chimie. P. A.
M. Aron Tcherniavsky, Dr ès sc.		
<i>Physique théorique.</i> Chapitres choisis.	2 h.	
Lundi et mercredi, à 5 heures.		44.
M. Georges Tiercy, Dr ès sc.		
<i>Géométrie et cinématique dans l'hyperespace à n dimensions.</i>	1 h.	
Vendredi, à 11 heures.		20.
M. Bogumil de Wilkoszewski, Dr ès sc.		
<i>Chimie agricole.</i>	1 h.	
Lundi, à 6 heures.		Ecole de Chimie. P. A.
<i>Biochimie.</i>	1 h.	
Vendredi, à 6 heures.		Ecole de Chimie. P. A.

Etablissements publics

ouverts à MM. les étudiants et auditeurs de la
Faculté des Sciences :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Raoul Gautier.

Le *Musée d'Histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Maurice Bedot, D^r ès sciences.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire municipal de botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. John Briquet, D^r ès sciences.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Sciences :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les élèves qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des bibliothèques spéciales de ces laboratoires.

Organisation des Etudes.

La Faculté des Sciences prépare aux examens des grades de licenciés ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques, ès sciences physiques et naturelles, ès sciences biologiques et de Docteur ès sciences mathématiques, ès sciences physiques, ès sciences naturelles et ès sciences psychologiques; elle prépare aux examens du Diplôme d'ingénieur-chimiste, du Diplôme de pharmacien et du Certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences dans les établissements secondaires supérieurs; elle donne enfin l'enseignement scientifique, théorique et pratique préparatoire aux études médicales.

Les étudiants de la Faculté des Sciences trouveront dans le Règlement de l'Université et les programmes détaillés des examens de

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

grades et de diplômes des indications générales leur permettant de faire le choix et la répartition des enseignements qui leur sont profitables. Le Doyen et les Professeurs de la Faculté sont d'ailleurs en tout temps à leur disposition pour les conseils dont ils auraient besoin à ce sujet.

En ce qui concerne les études spéciales de Chimie technique, de Pharmacie et la préparation au Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, consulter les plans d'études ci-après; et pour l'étude des sciences en vue des carrières médicales, les plans d'études de la Faculté de Médecine.

Licence ès sciences.

a) *Licence ès sciences mathématiques*. — L'examen comprend les branches suivantes :

1. L'Algèbre et la Géométrie; — 2. Le Calcul différentiel et intégral; — 3. L'Analyse supérieure; — 4. La Mécanique rationnelle; — 5. L'Astronomie; — 6. La Géographie physique et la Météorologie; — 7. La Physique; — 8. La Chimie inorganique ou la Chimie organique, ou la Chimie théorique; — 9. La Minéralogie (Cristallographie).

b) *Licence ès sciences physiques et chimiques*. — L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Physique générale et la Chaleur; — 2. L'Electricité et l'Optique; — 3. La Chimie inorganique et organique; — 4. La Chimie théorique; — 5. La Minéralogie; — 6. Les Eléments de mathématiques supérieures (programme spécial); — 7. Le Calcul différentiel et intégral (programme spécial); — 8 et 9. Deux des branches suivantes au choix du candidat¹: la Mécanique rationnelle, l'Astronomie, la Géographie physique et la Météorologie, la Géologie, la Botanique générale, la Zoologie et l'Anatomie comparée.

c) *Licence ès sciences physiques et naturelles*. — L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Physique; — 2. La Chimie inorganique et organique; — 3. La Chimie théorique; — 4. La Minéralogie; — 5. La Géologie et la Paléontologie; — 6. La Botanique générale; — 7. La Botanique systématique; — 8. La Zoologie; — 9. L'Anatomie comparée.

¹ Pour le choix des branches, voir les conseils que donne le *Programme détaillé de la licence ès sciences*.

d) *Licence ès sciences biologiques.* — L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Botanique ; — 2. La Zoologie et l'Anatomie comparée ; — 3. La Psychologie expérimentale ; — 4. La Physiologie humaine ; — 5. La Physique ; — 6. La Chimie inorganique et organique. — 7. L'une des branches suivantes au choix du candidat : l'Anthropologie ; l'Embryologie ; les Eléments de mathématiques supérieures, le Calcul différentiel et intégral, la Chimie théorique. (Voir le *Programme détaillé de la licence.*)

Plan d'Études pour le Diplôme d'Ingénieur-Chimiste.

(Consulter le Règlement du 20 septembre 1912 et le Plan d'Études du 23 avril 1913.)

A. Cours.

1^{re} année : Chimie inorganique et organique (2 semestres). — Physique (2 semestres). — Les quatre sciences prévues au programme de l'examen I¹.

2^{me} année : Minéralogie (2 semestres). — Chimie théorique (2 semestres). — Chimie analytique (1 semestre). — Chimie technique (1 semestre). — Cours spéciaux.

3^{me} année : Chimie théorique (1 semestre). — Chimie technique (1 semestre). — Chimie analytique (1 semestre). — Cours spéciaux.

7^{me} semestre. — Cours spéciaux.

B. — Exercices pratiques.

1^{re} année. — Physique (2 semestres). — Les trois sciences prévues au programme de l'examen I (chacune 1 semestre, hiver ou été). — Problèmes numériques de chimie et de physique (semestre d'hiver, 1 heure par semaine).

Au semestre d'été : Excursions géologiques ou botaniques pour les candidats qui suivent le programme B.

¹ Cet examen comprend les épreuves orales sur l'un des programmes suivants :

Programme A. — 1. Eléments de mathématiques supérieures (2 semestres). — 2. Calcul différentiel et intégral (2 semestres). — 3. Mécanique rationnelle (2 semestres).

Programme B. — 1. Botanique. — 2. Géologie. — 3. Zoologie. (Semestre d'hiver seulement pour chaque épreuve).

Les candidats choisissant le programme A doivent avoir suivi un cours sur l'une des branches du programme B et inversement pour ceux ayant choisi le programme B. Les candidats peuvent enfin remplacer une branche de l'examen du programme de leur choix par une branche de l'autre programme et réaliser ainsi un programme mixte.

2^{me} année. — Minéralogie (2 semestres). — Chimie théorique (2 semestres). — Branche 4 de l'examen IV (semestre d'été).

Au semestre d'été : Excursions techniques.

3^{me} année. — Branche 4 de l'examen IV (semestre d'hiver). Plans et dessins (facultatif 1 à 2 semestres).

Au semestre d'été : Excursions techniques ; excursions en vue de la prospection et de l'art des mines pour les candidats à la prospection (branche 4, examen IV).

C. Laboratoires de Chimie.

1^{re} année. — Chimie analytique.

2^{me} année. — Chimie analytique.

3^{me} année. — Chimie technique.

7^{me} semestre. — Chimie analytique et chimie technique.

Pour les dispositions relatives aux examens et pour tous autres renseignements consulter le Règlement du Diplôme d'Ingénieur-Chimiste (1912) et les plans d'études détaillés publiés par la Faculté.

Plan d'Études pour le Doctorat ès Sciences physiques avec la Chimie comme Branche principale¹.

A. Cours.

1^{re} année : Chimie inorganique et organique. — Physique. — Autres sciences prévues aux programmes de l'une ou l'autre des licences.

2^{me} année : Minéralogie. — Chimie théorique (I et II). — Chimie analytique. — Chimie organique, 2^{me} partie. — Cours spéciaux².

3^{me} et 4^{me} années : Cours spéciaux².

B. Exercices pratiques et Laboratoires.

Le Doctorat ès Sciences comportant une culture scientifique générale, il est recommandé aux candidats de suivre, dès leur première année d'études, les semestres d'exercices pratiques exigés pour la Licence ès Sciences.

¹ Les candidats qui préparent l'une des Licences ès Sciences ont avantage à se conformer aux indications données dans le Plan d'études pour le Doctorat ès Sciences.

² Par « Cours spéciaux » on entend des cours (réguliers ou libres) sur des matières en rapport avec la spécialisation ultérieure du candidat, ou cours choisis parmi les autres disciplines : Sciences mathématiques ou sciences naturelles.

Il leur est en outre rappelé que pour être admis aux examens du Doctorat, ils doivent justifier d'une préparation suffisante dans les diverses branches comprises dans le programme de ces examens. Cette préparation doit comporter des connaissances pratiques sur les diverses branches de l'examen.

En ce qui concerne la chimie (branche principale) sur l'ensemble des semestres consacrés aux travaux journaliers de laboratoire, un semestre au moins doit être affecté à chacune des disciplines suivantes : 1^o Chimie inorganique et organique ; 2^o Chimie analytique ; 3^o Chimie théorique.

Pour chacune des deux autres branches (soit la Physique et la Minéralogie) les travaux pratiques de laboratoire peuvent être limités à deux semestres d'exercices pratiques hebdomadaires ou à un semestre entier de laboratoire.

Le Doyen de la Faculté des Sciences et les Directeurs de laboratoires, qu'il convient de consulter au début des études, sont d'ailleurs à la disposition des étudiants pour tous renseignements complémentaires.

Plan d'Études pour le Diplôme de Pharmacien.

Les Etudes pour le Diplôme de Pharmacien comptent une durée de cinq semestres. — La Faculté des Sciences recommande aux étudiants qui veulent postuler le Diplôme universitaire d'employer un sixième semestre à se perfectionner dans l'une ou l'autre des disciplines du programme de la Faculté.

1^{er} semestre (hiver) : Chimie inorganique. Physique. Botanique.
— *Laboratoires* : Chimie analytique. Botanique.

2^{me} semestre (été) : Chimie organique. Botanique. Physique.
— *Laboratoires* : Chimie analytique. Botanique. Exercices pratiques de physique.

3^{me} semestre (hiver) : Chimie analytique. Hygiène. — *Laboratoires* : Chimie analytique. Exercices de physique. (Examen de sciences naturelles pour Pharmaciens.)

4^{me} semestre (été) : Pharmacognosie. Chimie pharmaceutique. Pharmacie. Botanique pharmaceutique. Toxicologie. — *Laboratoires* : Microscopie pharmaceutique. Chimie pharmaceutique. Exercices de Toxicologie. Excursions botaniques.

5^{me} semestre (hiver) : Pharmacognosie. Chimie pharmaceutique. Fermentations et Bactériologie. — *Laboratoires* : Chimie pharmaceutique. Fermentations et Bactériologie. Microscopie pharmaceutique. (Examen scientifique de pharmacie.)

Plan d'Études pour le Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs.

Le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences a été créé spécialement en vue des étudiants qui se destinent à l'enseignement scientifique dans les établissements secondaires supérieurs d'instruction : gymnases, lycées, collèges, technicums, etc.

La préparation à cet examen comporte six semestres d'études supérieures, pour lesquelles il est recommandé de se conformer au plan suivant :

Les quatre premiers semestres seraient consacrés à la préparation et à l'obtention de l'une des Licences ès sciences de l'Université.

Suivant leurs goûts et leurs aptitudes, les candidats ont le choix entre les licences ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques, ès sciences physiques et naturelles et ès sciences biologiques. Conformément aux dispositions du règlement, l'examen de licence peut être scindé en plusieurs parties : la première se ferait de préférence au commencement du troisième semestre, soit à la session d'octobre, ce qui permet aux candidats d'utiliser d'une façon complète le temps réservé aux cours, travaux pratiques et laboratoires, et de profiter des vacances pour le travail de préparation et de révision qui précède l'examen.

Les candidats devront concentrer le plus possible sur la première année les répétitoires pratiques hebdomadaires des cours qu'ils suivent et qui figurent au programme de la licence. De cette façon ils disposeront, dès le troisième semestre, d'un temps suffisant pour fréquenter parallèlement les laboratoires, conférences et séminaires concernant les programmes de la licence et du diplôme.

Le cinquième et le sixième semestre sont plus spécialement consacrés à la préparation de l'examen du Certificat d'aptitude.

Il est en outre particulièrement recommandé aux étudiants de langue étrangère de suivre, au moins un semestre, les conférences du Séminaire de français moderne de la Faculté des Lettres. L'emploi correct de la langue française est absolument exigé par le Jury chargé d'apprécier l'examen du Certificat.

Tous autres renseignements complémentaires sur l'organisation des études peuvent être demandés à M. le Doyen de la Faculté des Sciences.

P. A. = Petit Amphithéâtre. G. A. = Grand Amphithéâtre.
A. C. S. = Amphithéâtre de Chimie spéciale

E. C. = Ecole de Chimie.

FACULTÉ DES SCIENCES

I. B. = Institut de Botanique.
L. G. = Lab. de Géologie. L. M. = Lab. de Minéralog.
L. P. = Laboratoire de Psychologie.

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
7 à 8		Collet Sabot 30 E.C.P.A.	Collet Sabot 30 E.C.P.A.	Sabot E.C.P.A.	Fehr 20 Collet 30 Sabot E.C.P.A.	Fehr 20 Sabot E.C.P.A.
8 à 9	Fehr 20 Chodat Aula Kaufmann E.C.G.A.	Lendner I.B. C.-E. Guye Aula	Lendner I.B. C.-E. Guye Aula	Cailler 20	C.-E. Guye Aula Kaufmann E.C.G.A.	Lendner I.B. C.-E. Guye Aula
9 à 10	Cailler 20 Chodat Aula	Cailler 20 Collet 30	Gautier 20 Chodat Aula	Cailler 20	Gautier 20 Chodat Aula Claparède L.P. Reutter E.C.P.A.	Cailler 20 Chodat Aula Reutter E.C.P.A.
10 à 11	Reutter E.C.P.A.	Reutter E.C.P.A.	Reutter E.C.P.A.	Reutter E.C.P.A.	Cailler 20	Cailler 20
	Cailler 20 Chavanne E.C.A.C.S. Guyénot 30	Cailler 20 Chavanne E.C.A.C.S. Guyénot 30	Gautier 20 Chavanne E.C.A.C.S. Guyénot 30	Cailler 20	Chavanne E.C.A.C.S. Guyénot 30 Claparède L.P.	Chavanne E.C.A.C.S. Guyénot 30
11 à 12	Amé Pictet E.C.G.A.	Amé Pictet E.C.G.A.	Amé Pictet E.C.G.A.	Ph. Guye E.C.A.C.S.	Amé Pictet E.C.G.A. Ph. Guye E.C.A.C.S. Duparc E.C.L.M. Sabot E.C.L.M.	Amé Pictet E.C.G.A. Ph. Guye E.C.A.C.S.
	Duparc E.C.P.A. Claparède 30	Duparc E.C.P.A. Claparède 30	Duparc E.C.P.A.	Alfimoff E.C.P.A.	Tiercy 20	Sabot E.C.L.M.

FACULTÉ DES SCIENCES (Suite)

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
2 à 3	Fehr 20 Alfimoff E.C.P.A. Kaufmann E.C.G.A.	Cailler 20	Alfimoff E.C.P.A.		Alfimoff E.C.P.A. Fikh E.C. Kaufmann E.C.G.A.	
3 à 4	Fehr 20	Cailler 20	Chavanne E.C.A.C.S.		Claparède L.P.	
4 à 5	E. Chaix 20 Bernoud 44 Carl 30	E. Chaix 20	Fehr 20		Fehr 20	
5 à 6	Cailler 20 Duparc E.C.P.A.	Duparc E.C.P.A. André 17	Fehr 20 Duparc E.C.L.M. André 17 Pittard 46		Fehr 20 Wenger E.C.P.A. Lendner I.B.	
	Arnold Pictet 17 Tcherniavsky 44 Carl 30	Claparède 30	Tcherniavsky 44		Arnold Pictet 17 Claparède 30	Hochrentiner 44
6 à 7	Cailler 20 Schidlof 44 Pittard 30 Briner E.C.A.C.S. de Wilkoszewski E.C.P.A.	Wenger E.C.P.A. Pittard 30 Alfimoff E.C.P.A.	Fehr 20 Pittard 46 Hochrentiner 44		André 17 Briner E.C.A.C.S. de Wilkoszewski E.C.P.A.	

FACULTÉ DES LETTRES

M. le professeur Charles WERNER, Doyen.

M. Victor Martin , prof. ord.	Salle
<i>Interprétation d'auteurs grecs.</i>	
Thucydide I.	2 h.
Mardi et jeudi, à 11 heures.	46.
Lucien : Contre un ignorant bibliophile.	1 h.
Mardi, à 2 heures.	46.
<i>Conférence de littérature grecque.</i>	
Euripide : questions choisies.	1 h.
Vendredi, de 10 à 12 heures, tous les 15 jours.	B.P. ¹
<i>Papyrologie.</i>	
Papyrus homériques. déchiffrement, classement.	1 h.
Vendredi, de 10 à 12 heures, tous les 15 jours.	B.P.
<i>Introduction à la critique du texte des auteurs grecs.</i>	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	46.
M. Paul Oltramare , prof. ord.	
<i>Interprétation d'auteurs latins.</i> — Cicéron : <i>Lettres à Atticus</i> , livre I ^{er} . — Properce : <i>Elégies</i> , livre III.	4 h.
Mardi et vendredi, à 9 h.; samedi, à 8 et à 9 h.	45.
<i>Histoire de la littérature latine.</i> — La poésie sous Tibère et ses successeurs.	2 h.
Mercredi, à 5 et à 6 heures.	47.
<i>Histoire des religions.</i> — Les dieux et les mythes.	2 h.
Mercredi, à 3 h., et samedi, à 11 heures.	17.

¹ Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

M. Bernard Bouvier , prof. ord.	Salle
<i>Histoire de la littérature française.</i> — Le roman moderne.	2 h.
Lundi et vendredi, à 5 heures.	45.
<i>Etudes sur les écrivains suisses de langue française.</i> Les idées littéraires en Suisse romande, de 1830 à 1880.	1 h.
Mercredi, à 5 heures.	45.
<i>Conférences pour la Licence ès lettres.</i>	
Exercices de composition et de style.	2 h.
Mardi, de 5 à 7 heures.	47.
Explication des auteurs de la licence.	1 h.
Vendredi, à 6 heures.	47.
M. Ernest Muret , prof. ord.	
<i>Introduction à l'étude des langues romanes.</i>	2 h.
Lundi et mardi, à 10 heures.	46.
<i>Conférences :</i>	
Explication de textes français du moyen âge, d'après le <i>Recueil de morceaux choisis en vieux français</i> , par Eugène Ritter (H. Georg, éditeur, 1885).	2 h.
Jeudi, à 9 et 10 heures.	B.P. ¹
Explication de la <i>Commedia</i> de Dante Alighieri (éd. Casini; Firenze, Sansoni).	2 h.
Mercredi, à 9 et 10 heures.	B.P.
M. Alexis François , prof. ord.	
<i>Histoire de la langue française moderne.</i> — Le XIX ^e siècle.	1 h.
Samedi, à 9 heures.	46.
<i>Conférence.</i> — Etudes grammaticales.	1 h.
Samedi, à 10 heures.	57.
<i>Conférence.</i> — Explication des auteurs de la licence : Marivaux, <i>Le paysan parvenu.</i> — Chateaubriand, <i>Mémoires d'outre-tombe.</i>	1 h.
Jeudi, à 8 heures.	57.

¹ Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

M. Ernest Tonnelat , prof. ord.	
<i>Langue et littérature allemande.</i>	3 h.
<i>Langue et littérature anglaise.</i>	3 h.
M. Charles Bally , prof. ord.	
<i>Questions choisies de linguistique générale, avec applications au français moderne.</i>	2 h.
Mardi, à 4 heures, et samedi, à 11 heures.	30.
<i>Le verbe grec et latin.</i>	2 h.
Mardi, à 3 heures, et samedi, à 2 heures.	46.
<i>Exercices pratiques de linguistique grecque et latine.</i>	1 h.
Samedi, à 3 heures.	46.
<i>Stylistique comparée du français et de l'allemand.</i>	1 h.
Lundi, à 3 heures.	57.
M. Charles Werner , prof. ord.	
<i>Histoire de la philosophie. Cours général.</i> — Les principaux systèmes philosophiques depuis Leibnitz jusqu'à la fin du XIX ^e siècle.	3 h.
Lundi, mercredi et vendredi, à 4 heures.	45.
<i>Cours spécial.</i> — Schopenhauer.	1 h.
Jeudi, à 10 heures.	45.
<i>Conférence de philosophie.</i> — Le problème du mal : Dissertations et discussions.	2 h.
Samedi, de 2 à 4 heures.	47.
M. Théodore Flournoy , prof. ord. (en congé).	
[Suppléant : M. Edouard Claparède , prof. ord.]	
<i>Histoire et philosophie des sciences.</i>	
Histoire de l'occultisme (époque moderne) dans ses rapports avec le développement de la pensée scientifique. Survivance de notions occultes dans la science moderne ; évolution de la notion d'âme, de force, etc.	2 h.
Mardi et vendredi, à 5 heures.	30.

M. Albert Malche , prof. ord.	
<i>Pédagogie générale.</i>	2 h.
Mercredi et vendredi, à 6 heures.	45.
<i>Conférence.</i>	2 h.
Mardi, de 9 à 11 heures.	57.
M. Francis De Crue , prof. ord.	
<i>Cours d'histoire moderne.</i> — Etudes sur le XVIII ^e siècle : France et Angleterre ; l'Amérique et les Indes.	2 h.
Mardi et vendredi, à 3 heures.	45.
<i>Conférence d'histoire moderne et contemporaine.</i> — Textes historiques de la Révolution et de l'Empire : Mirabeau, Talleyrand, etc.	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	45.
<i>Institutions politiques et sociales.</i> — La monarchie et la représentation nationale.	1 h.
Mercredi, à 9 heures.	57.
<i>Conférence d'histoire du moyen âge et d'histoire moderne.</i> — Auteurs des programmes de licence.	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	58.
<i>Paléographie et diplomatique.</i> — Déchiffrement de textes d'archives.	1 h.
Mercredi, à 3 heures.	58.
M. Charles Seitz , prof. ord.	
<i>Histoire ancienne.</i> — Les débuts du régime impérial à Rome.	2 h.
Mercredi et jeudi, à 10 heures.	46.
<i>Conférence d'histoire ancienne.</i>	
[Suppléant : M. André Oltramare .]	
Explication des <i>Res gestae Divi Augusti</i> .	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	58.
<i>Histoire contemporaine.</i>	
[Suppléant : M. William-E. Rappard , prof. ord.]	
La politique étrangère des Etats-Unis d'Amérique, des origines à nos jours.	2 h.
Jeudi et samedi, à 11 heures.	45.
<i>Conférence d'histoire contemporaine.</i>	
[Voir Conférence de M. De Crue .]	

	Salle
M. Charles Borgeaud , prof. ord.	
<i>Histoire nationale</i> (Institutions politiques de la Suisse). — Le XIX ^e siècle.	2 h. 49.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	
<i>Conférence</i> . — Travaux de Séminaire.	2 h. 50.
Jeudi, à 4 et à 5 heures.	
 M. William E. Rappard , prof. ord.	
<i>Histoire économique</i> . — La doctrine et la politique mercantilistes. La physiocratie et les débuts du libéralisme économique.	2 h. 46.
Vendredi et samedi, à 8 heures.	
<i>Conférence d'histoire économique</i> . — Adam Smith et son œuvre. Lectures, discussions et dissertations.	2 h. 45.
Jeudi, de 8 à 10 heures.	
 M. Edouard Naville , prof. extr. (en congé). [Suppléant : M. Georges Nicole , D ^r ès lettres, privat-docent].	
<i>Archéologie classique</i> . — Les civilisations préhelléniques dans le bassin de la mer Egée. Premières périodes de l'art grec.	2 h. 46.
Lundi, à 6 heures, et mercredi, à 11 heures.	
<i>Archéologie orientale</i> . — Antiquités de l'Asie Mineure et de la Phénicie.	1 h. 46.
Samedi, à 10 heures.	
 M. Edouard Montet , prof. ord.	
<i>Arabe classique</i> .	2 h. 29.
Lundi et mercredi, à 10 heures.	
<i>Arabe vulgaire</i> .	2 h. 29.
Mardi et samedi, à 10 heures.	

	Salle
M. Eugène Pittard , prof. extr.	
<i>Anthropologie générale</i> . — Paléontologie humaine et anthropologie préhistorique. — Origines de l'homme et développement des civilisations primitives jusqu'à l'âge du fer. — Origines des populations européennes.	2 h. 30.
Lundi et mardi, à 6 heures.	
<i>Conférence</i> .	1 h. 46.
Mercredi, à 6 heures.	
<i>Excursions</i> (à organiser au cours du semestre).	

ENSEIGNEMENT PRATIQUE DES LANGUES MODERNES

<i>Langue allemande</i> : M. Otto Hassler , D ^r phil.	
<i>Cours pratique d'allemand</i> : Lecture, prononciation, exercices de traduction et composition.	2 h. 46.
Mercredi et vendredi, à 4 heures.	
 <i>Langue anglaise</i> : M. Robert Mobbs , privat-docent.	
<i>Cours pratique d'anglais</i> : Conversation, composition, traductions, etc.	2 h. 47.
Lundi et vendredi, à 2 heures.	

SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

M. Bernard Bouvier , prof. ord.	
<i>Lecture analytique d'auteurs français modernes</i> .	1 h. 57.
Lundi, à 6 heures.	
<i>Exercices de rhétorique et de composition</i> .	1 h. 57.
Mercredi, à 6 heures.	
 M. Charles Seitz , prof. ord. (en congé partiel). [Suppléant ; M. Charly Clerc , D ^r d'Université.]	
<i>Mœurs et institutions de la France au XVIII^e siècle</i> .	1 h. 57.
Mercredi, à 11 heures.	

M. Louis Zbinden , privat-docent.	
<i>Méthodologie du français.</i> — 1 ^o Examen des méthodes actuellement en usage pour l'enseignement du français aux étrangers.	1 h.
Vendredi, à 5 heures.	57.
2 ^o Conférence d'application. — Leçons de vocabulaire, de lecture, de grammaire, d'élocution et de composition, faites par les membres du Séminaire sous la direction du professeur.	2 h.
Mercredi, à 4 et à 5 heures.	E. Al ¹ .
M. Henri Mercier , lic. ès-lettres, privat-docent.	
<i>Exercices écrits de langue et de style.</i>	1 h.
Mardi, à 3 heures.	57.
<i>Syntaxe du français depuis le XVI^e siècle. Gallicismes.</i>	1 h.
Samedi, à 5 heures.	57.
<i>Groupe familial de conversation.</i>	
Une fois par semaine, le soir.	
M. Albert Sechehaye , D ^r phil., privat-docent.	
<i>Stylistique.</i>	1 h.
Samedi, à 4 heures.	57.
<i>Versification française.</i>	2 h.
Mardi et jeudi, à 11 heures.	57.
M. Georges Thudichum , privat-docent.	
<i>Diction et prononciation françaises.</i>	2 h.
I. Phonétique théorique et pratique. Les sons du français ; exercices d'articulation.	
II. Exercices de lecture expressive et de déclamation.	
Lundi et vendredi, à 4 heures.	48.
M. Louis-J. Courtois , D ^r ès lettres, privat-docent.	
<i>Exercices de stylistique.</i> — Traduction commentée de textes allemands.	1 h.
Mercredi, à 2 heures.	57.

¹ E. Al. = Ecole suisse-allemande, rue Malatrex.

M. Alfred Mercier , lic. ès lettres, privat-docent.	
<i>Exercices de stylistique.</i> — Traduction commentée de textes anglais.	1 h.
Samedi, à 2 heures.	57.
M. Albert Roussy.	
<i>Exercices de stylistique.</i>	
I. Traduction commentée de textes russes.	1 h.
Mardi, à 5 heures.	57.
II. Traduction commentée de textes polonais.	1 h.
Vendredi, à 6 heures.	28.

* * *

Ceux des membres (*réguliers* ou *libres*) du Séminaire qui auront pris l'inscription spéciale de 10 francs par semestre, se réuniront chaque semaine une fois, le soir, en groupe familial de conversation, sous la direction de M. Henri Mercier, privat-docent.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Lucien Gautier , prof. hon.	
<i>Géographie de la Palestine : Samarie et Galilée.</i>	1 h.
Vendredi, à 3 heures.	28.
M. Isaac Benrubi , D ^r phil.	
<i>Logique et théorie de la connaissance.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 3 heures.	45.
M. Louis-John Courtois , D ^r ès lettres.	
<i>Histoire générale de la littérature française de la Renaissance au Romantisme.</i> — II. De Montesquieu à Hugo.	2 h.
Mardi et vendredi, à 6 heures.	44.
M. Waldemar Deonna , D ^r ès lettres.	
<i>Science de l'art.</i>	2 h.
Lundi et samedi, à 5 heures.	46.

M. Jacques Faitlovitch , Dr ès lettres.	
<i>Cours d'hébreu moderne.</i>	2 h.
Lundi et vendredi, à 11 heures.	17.
<i>Langue et littérature éthiopiennes.</i>	1 h.
Jeudi, à 3 heures.	17.
<i>Grammaire syriaque et lecture de la Peschita.</i>	1 h.
Jeudi, à 4 heures.	17.
<i>Langue abyssine (amharique).</i>	1 h.
Mardi, à 3 heures.	47.
M. Robert Mobbs.	
<i>Littérature anglaise moderne: The life and Works of</i> <i>Robert Louis Stevenson.</i>	1 h.
Mardi, à 5 heures.	45.
<i>Cours pratique d'anglais.</i>	2 h.
Lundi et vendredi, à 2 heures.	47.
M. Ferdinand Morel , Dr en philosophie.	
<i>Etude de quelques phénomènes psycho-pathologiques à</i> <i>forme dite « religieuse ».</i>	1 h.
Mardi, à 6 heures.	45.
M. François-Frédéric Roget.	
<i>Langue et littérature anglaises. — Analyse des textes an-</i> <i>glais de la licence. — Lecture de drames shakes-</i> <i>peariens.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 4 heures.	47.
<i>Conférence d'anglais moderne. — Grammaire et style.</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 4 heures.	47.
M. Jules Ronjat , Dr ès lettres.	
<i>Le polyglottisme.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)	
M. Manfred Schenker , Dr phil.	
<i>Moyen-haut-allemand: Grammaire et lecture de poésies</i> <i>de Walther von der Vogelweide.</i>	1 h.
Mercredi, à 10 heures.	47.

M. Georges Thudichum.	
<i>Diction et prononciation françaises.</i>	2 h.
I. <i>Phonétique pratique. — a) Exercices d'articulation</i> <i>et de prononciation sur les voyelles et les conson-</i> <i>nes; b) la syllabe; les mots, les liaisons, etc. —</i> <i>Correction des accents étrangers.</i>	
II. <i>Diction. — Exercices de lecture expressive;</i> <i>déclamation.</i>	
Lundi et vendredi, à 5 heures.	48.
M. Antoine Velleman , Dr phil.	
<i>Langue et littérature rhétoromanes: Etude de la Musa</i> <i>Ladina, anthologie de poésies ladines, par P.</i> <i>Lansel.</i>	2 h.
Mardi et vendredi, à 5 heures.	46.
M. Johannès Widmer , Dr phil.	
<i>Ferdinand Hodler. — I. La personnalité.</i>	2 h.
(Jours et heures à fixer ultérieurement.)	
<i>Grünewald, Dürer, Holbein et les maîtres suisses du XVI^e</i> <i>siècle.</i>	2 h.
(Jours et heures à fixer ultérieurement.)	
<i>Psychologie des tendances nouvelles se manifestant dans les</i> <i>arts plastiques.</i>	2 h.
(Jours et heures à fixer ultérieurement.)	

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Lettres :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les *étudiants* ont le droit d'emprunter des livres à la bibliothèque de la Faculté.

Plan d'Études.

La Faculté des Lettres confère les grades de bachelier ès lettres, de licencié ès lettres, de licencié ès sciences morales, de docteur ès lettres, en philosophie, un Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès lettres, un Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès sciences morales et un Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne. (Voir les programmes détaillés des examens de licence, le règlement du Séminaire de français moderne et, pour le grade de docteur, le règlement de la Faculté des Lettres).

Séminaire de français moderne.

Le Séminaire de français moderne est dirigé par une Commission spéciale. Il a été institué surtout en vue des étrangers qui se destinent à l'enseignement de la langue et de la littérature françaises.

Sont admis, sur leur demande, au nombre des membres *libres* du Séminaire, les étudiants immatriculés dans l'une des Facultés de l'Université (porteurs d'un certificat de maturité, instituteurs et institutrices diplômés, etc.).

Les membres *libres* du Séminaire devront être inscrits à trois conférences au moins.

Pour devenir membre *régulier*, il faut faire la preuve de la connaissance du latin et de la grammaire historique du français, ainsi que de quelques semestres d'études universitaires ou de pratique de l'enseignement.

L'enseignement, fondé sur la collaboration des membres avec les professeurs, comprend les matières suivantes : Littérature française moderne ; Civilisation et institutions des pays de langue française ; Stylistique ; Syntaxe du français depuis le XVI^e siècle ; Phonologie du français ; Diction et prononciation ; Rhétorique et composition ; Méthodes d'enseignement du français.

Les membres *réguliers* du Séminaire qui auront suivi toutes les conférences pendant une année scolaire et qui auront présenté les

travaux réglementaires, pourront subir un examen à la fin du semestre d'été. Ceux qui l'auront réussi recevront le *Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne*.

On peut se procurer le règlement et le programme au bureau du Secrétaire de l'Université.

Cours de Vacances.

La Faculté des Lettres a institué, depuis l'année 1892, pour la période des vacances, des cours de langue et de littérature françaises, destinés, soit aux maîtres et maîtresses qui ne peuvent faire à Genève qu'un séjour de quelques semaines, — soit aux étudiants qui passent leurs vacances à Genève. Ils sont faits par des professeurs de l'Université, des privat-docents et des maîtres auxiliaires.

Les cours auront lieu du 15 juillet au milieu du mois d'août.

B. P. = Salle de Conf. de la Biblioth. publ.
E. A. = Ecole suisse-allemande.

FACULTÉ DES LETTRES

S. F. = Séminaire de français moderne.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9							François Rappard	57 45	Rappard	46	P. Oltramare Rappard	45 46
9 à 10			P. Oltramare	45	Muret	B.P.	Muret A. Oltramare Rappard	B.P. 58 45	P. Oltramare	45	P. Oltramare François	45 46
			Malche	57	De Crue	57						
10 à 11	Muret	46	Muret	46	Muret	B.P.	Muret Werner Seitz	B.P. 45 46	Martin Borgeaud	B.P. 49	François Borgeaud	57 49
	Montet	29	Malche Montet	57 29	Seitz Montet Schenker	46 29 47					Montet Nicole	29 46
11 à 12			Martin	46	Martin De Crue Nicole Clerc (S.F.)	45 45 46 57	Martin Rappard Sechehaye (S.F.)	46 45 57	Martin De Crue	B.P. 45	P. Oltramare Rappard Bally	17 45 30
	Faitlovitch	17	Sechehaye (S.F.)	57					Faitlovitch	17		

B. P. = Salle de Conf. de la Biblioth. publ.
E. A. = Ecole suisse-allemande.

FACULTE DES LETTRES (suite)

S. F. = Séminaire de français moderne.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
2 à 3			Martin	46	Courtois (S.F.)	57					Bally Werner A. Mercier (S.F.)	46 47 57
	Mobbs	47							Mobbs	47		
3 à 4	Bally	57	Bally De Crue H. Mercier (S.F.)	46 45 57	P. Oltramare De Crue	17 58			De Crue Gautier	45 28	Bally Werner	46 47
	Benrubi	45	Faitlovitch	47	Benrubi	45	Faitlovitch	17				
4 à 5	Werner Thudichum (S.F.) Roget	45 48 47	Bally	30	Werner Zbinden (S.F.) Roget Hassler	45 E.A. 47 46	Borgeaud	50	Werner Thudichum (S.F.) Roget Hassler	45 48 47 46	Sechehaye (S.F.) Roget	57 47
5 à 6	B. Bouvier Deonna Thudichum	45 46 48	B. Bouvier Claparède Roussy (S.F.) Velleman Mobbs	47 30 57 46 45	B. Bouvier P. Oltramare Zbinden (S.F.)	45 47 E.A.	Borgeaud	50	B. Bouvier Claparède Zbinden (S.F.) Thudichum Velleman	45 30 57 48 46	H. Mercier (S.F.) Deonna	57 46
6 à 7	Nicole Pittard B. Bouvier (S.F.)	46 30 57	B. Bouvier Pittard Courtois	47 30 44	P. Oltramare Malche Pittard B. Bouvier (S.F.)	47 45 46 57			B. Bouvier Malche Roussy (S.F.) Courtois	47 45 28 44		

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

ET SOCIALES

M. le Professeur Edouard FOLLLET, Doyen.

	Salle
M. Louis Wuarin , prof. ord.	
<i>Economie sociale.</i> — Les campagnes et les villes. Le mouvement de la population. L'Etat et l'école.	4 h.
Lundi, mardi, mercredi et samedi, à 5 heures.	49.
<i>Sociologie théorique.</i> — Le facteur religieux en sociologie.	2 h.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	45.
M. Edgard Milhaud , prof. ord.	
<i>Cours général d'économie politique.</i> — La répartition et la consommation.	4 h.
Mercredi, jeudi et vendredi, à 11 h.; vendredi, à 6 heures.	30.
<i>Conférence générale.</i>	1 h.
Jeudi, à 4 heures.	57.
<i>Conférence d'économie politique spéciale.</i> — L'économie mondiale.	1 h.
Mercredi, à 6 heures.	48.
<i>Economie publique.</i> — Etude comparée des conditions du travail dans les entreprises publiques et dans les entreprises privées (Cours et travaux pratiques).	2 h.
Jeudi et samedi, à 6 heures.	45.

M. William E. Rappard , prof. ord.	
<i>Histoire économique.</i> — La doctrine et la politique mercantilistes. La physiocratie et les débuts du libéralisme économique.	2 h.
Vendredi et samedi, à 8 heures.	46.
<i>Conférence d'histoire économique.</i> — Adam Smith et son œuvre. Lectures, discussions et dissertations.	2 h.
Jeudi, de 8 à 10 heures.	45.
<i>Finances publiques.</i> — Impôts indirects. Emprunts d'Etat. Dépenses publiques.	2 h.
Vendredi et samedi, à 9 heures.	17.
M. William Rosier , prof. ord.	
<i>Géographie politique.</i>	2 h.
Jeudi et samedi, à 6 heures.	46.
<i>Géographie économique.</i>	2 h.
Jeudi, à 2 h., et samedi, à 4 heures.	46.
<i>Conférence de géographie.</i>	1 h.
Jeudi, à 3 heures.	57.
M. Liebmann Hersch , prof. extr.	
<i>Statistique générale.</i> — Eléments de démographie comparée.	2 h.
Jeudi, à 9 h., et samedi, à 11 heures.	46.
<i>Statistique spéciale.</i> — Conférences et travaux pratiques.	1 h.
Jeudi, à 5 heures.	57.

¹ Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

M. Hans Toendury , prof. ord.	
<i>Cours général d'économie commerciale.</i>	
Introduction. Histoire des sciences commerciales. Les entreprises commerciales au point de vue de leur organisation extérieure.	2 h.
Lundi et mardi, à 6 heures.	48.
<i>Le commerce extérieur.</i>	
Le commerce d'importation : Organisation générale. Les bourses de marchandises. Les ventes aux enchères publiques. — Le commerce d'ex- portation : Généralités. La représentation des intérêts commerciaux à l'étranger : consuls, chambres de commerce, etc. Les contrats. Les modes de paiement.	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 4 heures.	49.
<i>Conférence d'économie commerciale.</i> — Questions choisies en rapport avec le cours.	1 h.
Mardi, à 5 heures.	48.
M. Edouard Folliet , prof. ord.	
<i>Vérification des comptes.</i>	
a) Technique de la vérification des comptes. Ex- pertises et arbitrages en comptabilité.	
b) Vérification des comptes dans les sociétés ano- nymes.	3 h.
Lundi, de 8 à 10 h., et mardi, à 8 heures.	46.
<i>Les changes.</i>	1 h.
Mardi, à 9 heures.	46.
<i>Conférence.</i> — Exercices pratiques. Cas spéciaux en comptabilité.	2 h.
Mercredi, de 8 à 10 heures.	46.
M. X.	
<i>Droit commercial.</i> — Droit de change. Titres à ordre et au porteur.	2 h.
Mardi et mercredi, à 2 heures.	46.

COURS EMPRUNTÉS A D'AUTRES FACULTÉS

M. Paul Oltramare , prof. ord.	
<i>Histoire des religions.</i> — Les dieux et les mythes.	2 h.
Mercredi, à 3 h., et samedi, à 11 heures.	17.
M. Eugène Choisy , prof. ord.	
<i>Histoire générale du christianisme (période moderne et contemporaine).</i>	1 h.
Jeudi, à 10 heures.	28.
M. John Gaillard , prof. ord.	
<i>Questions de morale sociale.</i>	2 h.
Jeudi et samedi, à 8 heures.	28.
M. Charles Bally , prof. ord.	
<i>Questions choisies de linguistique générale, avec appli- cations au français moderne.</i>	2 h.
Mardi, à 4 heures et samedi, à 11 heures.	30.
M. Charles Werner , prof. ord.	
<i>Histoire de la philosophie. Cours général.</i> — Les prin- cipaux systèmes philosophiques depuis Leibnitz jusqu'à la fin du XIX ^e siècle.	3 h.
Lundi, mercredi et vendredi, à 4 heures.	45
<i>Cours spécial.</i> — Schopenhauer.	1 h.
Jeudi, à 10 heures.	45.
<i>Conférence de philosophie.</i> — Le problème du mal : Dissertations et discussions.	2 h.
Samedi, de 2 à 4 heures.	47.
M. Théodore Flournoy , prof. ord. (en congé)	
[Suppléant : M. Edouard Claparède, prof. ord.]	
<i>Histoire et philosophie des sciences.</i>	
Histoire de l'occultisme (époque moderne) dans ses rapports avec le développement de la pen- sée scientifique. Survivance de notions occul- tes dans la science moderne ; évolution de la notion d'âme, de force, etc.	2 h.
Mardi et vendredi, à 5 heures.	30.

	Salle
M. Albert Malche , prof. ord.	
<i>Pédagogie générale.</i>	2 h.
Mercredi et vendredi, à 6 heures.	45
<i>Conférence.</i>	2 h.
Mardi, de 9 à 11 heures.	57.
M. Francis De Crue , prof. ord.	
<i>Cours d'histoire moderne.</i> — Etudes sur le XVIII ^e siècle : France et Angleterre ; l'Amérique et les Indes.	2 h.
Mardi et vendredi, à 3 heures.	45.
<i>Conférence d'histoire moderne et contemporaine.</i> — Textes historiques de la Révolution et de l'Empire : Mirabeau, Talleyrand, etc.	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	45.
<i>Institutions politiques et sociales.</i> — La monarchie et la représentation nationale.	1 h.
Mercredi, à 9 heures.	57.
<i>Conférence d'histoire du moyen âge et d'histoire moderne.</i> — Auteurs des programmes de licence.	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	58.
<i>Paléographie et diplomatique.</i> — Déchiffrement de textes d'archives.	1 h.
Mercredi, à 3 heures.	58.
M. Charles Seitz , prof. ord.	
<i>Histoire ancienne.</i> — Les débuts du régime impérial à Rome.	2 h.
Mercredi et jeudi, à 10 heures.	46.
<i>Conférence d'histoire ancienne.</i>	
[Suppléant : M. André Oltramare.]	
Explication des <i>Res gestae Divi Augusti.</i>	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	58.
<i>Histoire contemporaine.</i>	2 h.
[Suppléant : M. William-E. Rappard , prof. ord.]	
La politique étrangère des Etats-Unis d'Amérique, des origines à nos jours.	2 h.
Jeudi et samedi, à 11 heures.	45.
<i>Conférence d'histoire contemporaine.</i>	1 h.
[Voir Conférence de M. F. De Crue.]	

	Salle
M. Charles Borgeaud , prof. ord.	
<i>Histoire nationale</i> (Institutions politiques de la Suisse). — Le XIX ^e siècle.	2 h.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	49.
M. Edouard Naville , prof. extr. (en congé).	
[Suppléant : M. Georges Nicole , Dr ^r ès lettres, privat-docent].	
<i>Archéologie classique.</i> — Les civilisations préhelléniques dans le bassin de la mer Egée. Premières périodes de l'art grec.	2 h.
Lundi, à 6 heures, et mercredi, à 11 heures.	46.
<i>Archéologie orientale.</i> — Antiquités de l'Asie mineure et de la Phénicie.	1 h.
Samedi, à 10 heures.	46.
M. Alfred Martin , prof. ord.	
<i>Code civil suisse.</i> — Les droits réels.	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, jeudi et samedi, à 9 h.	48.
<i>Droit civil français.</i> — Successions. Donations. Contrats de mariage. Hypothèques. Prescription.	4 h.
Lundi, à 10 h.; vendredi, à 9 et 10 h.; samedi, à 10 heures.	48.
M. Eugène Borel , prof. ord.	
<i>Droit public général.</i>	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, à 8 h.; samedi, à 7 et 8 heures.	49.
<i>Droit international privé.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 7 heures.	48.
M. George Fazy , prof. ord.	
<i>Droit public fédéral suisse</i> (constitutionnel et administratif).	
II. Les pouvoirs fédéraux, leur organisation et leurs compétences. La neutralité suisse. Les bureaux internationaux.	3 h.
Lundi et mercredi, à 11 h.; samedi, à 4 heures.	48.

	Salle
M. Charles Cailler , prof. ord.	
<i>Calcul différentiel et intégral.</i>	3 h.
Lundi, mardi et samedi, à 9 heures.	20.
M. Henri Fehr , prof. ord.	
<i>Éléments de mathématiques supérieures.</i>	3 h.
Lundi, à 8 h. ; vendredi et samedi, à 7 heures.	20.
<i>Exercices pratiques sur les éléments de mathématiques supérieures.</i>	2 h.
Mercredi, de 5 à 7 heures.	20.
M. Eugène Pittard , prof. extr.	
<i>Anthropologie générale.</i>	
Paléontologie humaine et anthropologie préhistorique. — Origines de l'homme et développement des civilisations primitives jusqu'à l'âge du fer. Origine des populations européennes.	2 h.
Lundi et mardi, à 6 heures.	30.
Morphologie comparative. — Le développement de l'homme en fonction de l'âge, du sexe, de la race, du milieu. Applications sociales.	1 h.
Mercredi, à 5 heures.	46.
<i>Conférence générale.</i>	1 h.
Mercredi, à 6 heures.	46.
<i>Travaux pratiques</i> (complément du cours).	
Judi, de 2 à 5 heures. Lab. d'Anthropologie.	
<i>Recherches spéciales</i> [S'adresser au professeur].	
<i>Excursions</i> (à organiser au cours du semestre.)	
M. Emile Guyénot , prof. ord.	
<i>Anatomie comparée des vertébrés.</i>	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 10 heures.	30.

	Salle
M. Robert Chodat , prof. ord.	
<i>Botanique.</i> — Morphologie et systématique des Archidiophytes.	5 h.
Lundi, à 8 et 9 h. ; mercredi, vendredi et samedi, à 9 heures.	Aula.
<i>Génétique.</i> — Théories modernes de l'hérédité.	1 h.
Lundi, à 9 heures.	Aula.
<i>Exercices pratiques de botanique</i> (Complément du cours).	3 h.
Mercredi ou samedi, de 2 à 5 heures. Institut de Botanique.	
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de botanique.</i>	
Tous les jours, sauf le jeudi. Institut de Botanique.	
<i>Travaux pratiques de bactériologie dans le domaine des fermentations.</i>	
Tous les jours, sauf le jeudi. Institut de Botanique.	
<i>Excursions botaniques dans le bassin du Rhône.</i>	
Le jeudi.	
M. Edouard Claparède , prof. ord.	
<i>Psychologie expérimentale.</i> — La mémoire et le témoignage.	1 h.
Lundi, à 11 heures.	30.
<i>Psychologie spéciale.</i> — Le langage.	1 h.
Mardi, à 11 heures.	30.
<i>Conférence.</i> — Psychologie appliquée.	1 h.
Vendredi, à 3 heures. Lab. de Psychologie.	
<i>Exercices pratiques.</i> — Psychologie individuelle et tests mentaux.	2 h.
Vendredi, de 9 à 11 heures. Lab. de Psychologie.	
M. Hector Cristiani , prof. ord.	
<i>Hygiène.</i>	
[Le cours n'a lieu qu'au semestre d'hiver.]	
M. le Dr Louis Mégevand , prof. ord.	
<i>Accidents du travail.</i>	
[Le cours n'a lieu qu'au semestre d'hiver.]	

ENSEIGNEMENT PRATIQUE DES LANGUES MODERNES

	Salle
<i>Langue allemande</i> : M. Otto Hassler , Dr phil.	
<i>Cours d'allemand pratique</i> : Lecture, prononciation, exercices de traduction et composition.	2 h.
Mercredi et vendredi, à 4 heures.	46.
<i>Langue anglaise</i> : M. Robert Mobbs , privat-docent.	
<i>Cours d'anglais pratique</i> : Conversation, composition, traduction, etc.	2 h.
Lundi et vendredi, à 2 heures.	47.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Antony Babel , Dr en sociologie.	1 h.
<i>Les corporations de métiers.</i> (Jour et heure à fixer ultérieurement.)	
<i>Histoire économique de Genève</i> : Le XVIII ^e siècle.	1 h.
Mardi, à 5 heures.	44.
M. Joseph Bonnet.	
<i>Transports et assurances maritimes.</i> (Jours et heures à fixer ultérieurement)	2 h.
M. Edouard Dufour , Dr en sociologie.	
<i>Le socialisme en France, de Babeuf à Jaurès</i> (suite du cours d'hiver).	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	44.
M. Otto Karmin , Dr phil.	
<i>Les théoriciens de la paix.</i>	2 h.
Lundi et mardi, à 3 heures.	B.P.
M. Charles Kunz , Dr phil.	
<i>Aperçu général sur l'agriculture suisse.</i>	1 h.
Vendredi, à 4 heures.	44.
M. Emile Wilmot , lic. ès sc. sociales.	
<i>Lecture et commentaires du « Contrat social » de J.-J. Rousseau.</i>	1 h.
Vendredi, à 4 heures.	17.

M. **Alfred Juvet**, Dr phil.

Exercices pratiques de français destinés aux candidats ayant à subir l'examen éliminatoire de français. 1 h.

Samedi, à 4 heures.

17.

Conditions d'immatriculation.

Sont immatriculés dans la Faculté :

1. Les porteurs du certificat de maturité d'une des sections du Collège de Genève.

2. Les porteurs du certificat de maturité de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève.

3. Les diplômés des Ecoles normales suisses reconnues par l'Etat.

4. Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹.

Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Grades.

La Faculté des Sciences économiques et sociales confère les grades de licencié ès sciences sociales, de licencié ès sciences économiques, de licencié en sociologie, de licencié ès sciences politiques, de licencié ès sciences commerciales, de docteur en sociologie et de docteur ès sciences économiques.

(Voir les programmes détaillés que l'on peut se procurer au Secrétariat de l'Université.)

PLAN D'ÉTUDES

I. LICENCE ÈS SCIENCES SOCIALES

MENTION A (Générale).

1^{re} ANNÉE

Economie politique. — Histoire générale. — Géographie politique et colonisation. — Histoire des institutions politiques. — Philosophie et classification des sciences. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Histoire économique².

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômés dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

² Les matières sur lesquelles les candidats sont interrogés aux épreuves d'histoire économique font l'objet de l'enseignement pendant quatre semestres. Les candidats sont invités à en commencer l'étude au moment où le professeur traite de l'antiquité et du moyen âge.

2^{me} ANNÉE

Histoire de la philosophie. — Histoire générale. — Economie sociale. — Histoire des religions. — Histoire des institutions politiques. — Histoire économique. — Géographie économique. — Sociologie.

3^{me} ANNÉE

Histoire externe du droit comparé. — Droit constitutionnel comparé. — Systèmes politiques. — Pédagogie générale. — Finances publiques.

MENTION B (Economie politique).

1^{re} ANNÉE

Histoire générale. — Philosophie et classification des sciences. Economie politique. — Statistique générale. — Géographie politique et colonisation. — Histoire des institutions politiques. — Histoire économique¹. — Eléments du droit (sem. d'hiv.).

2^{me} ANNÉE

Histoire de la philosophie. — Economie sociale. — Histoire économique. — Géographie économique. — Economie politique spéciale.

3^{me} ANNÉE

Sociologie. — Economie politique spéciale. — Finances publiques. — Finances privées. — Statistique spéciale. — Anthropologie.

MENTION C (Education).

1^{re} ANNÉE

Histoire générale. — Economie politique. — Statistique générale. — Géographie politique et colonisation. — Psychologie expérimentale. — Linguistique. — Histoire économique.

2^{me} ANNÉE

Economie sociale. — Histoire de la philosophie. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Géographie économique. — Pédagogie générale. — Histoire économique.

3^{me} ANNÉE

Sociologie. — Anthropologie. — Histoire de la pédagogie. — Pédagogie pratique. — Hygiène publique et sociale.

MENTION D (Sciences historiques).

1^{re} ANNÉE

Economie politique. — Histoire générale. — Histoire de la philosophie. — Sociologie. — Anthropologie. — Géographie politique et colonisation. — Statistique générale. — Linguistique. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Histoire économique¹.

¹ Voir note p. 43.

2^{me} ET 3^{me} ANNÉES

Plan conforme aux programmes d'examens à préciser avec les professeurs.

II. LICENCE ÈS SCIENCES ÉCONOMIQUES

Plan conforme aux programmes d'examens.

III. LICENCE EN SOCIOLOGIE

MENTION A

1^{re} ANNÉE

Economie politique. — Statistique générale. — Géographie politique et colonisation. — Philosophie et classification des sciences. — Anthropologie. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Systèmes politiques. — Linguistique. — Histoire économique¹.

2^{me} ANNÉE

Psychologie expérimentale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Histoire des institutions politiques.

3^{me} ANNÉE

Histoire de la pédagogie. — Histoire des religions. — Histoire de l'art ou histoire littéraire. — Statistique spéciale. — Economie sociale. — Histoire de la philosophie.

MENTION B

Plan conforme aux programmes d'examens, sous réserve des études d'antropologie, à faire en première année.

IV. LICENCE ÈS SCIENCES POLITIQUES

1^{re} ANNÉE

Economie politique. — Géographie politique et colonisation. — Statistique générale. — Histoire économique¹. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Histoire (externe) du droit romain (sem. d'hiv.). — Droit privé (romain, suisse) (sem. d'hiv.). — Procédure pénale (ou droit public) (sem. d'été). — Histoire des institutions politiques de la Suisse (sem. d'été).

2^{me} ANNÉE

Economie sociale. — Histoire économique. — Géographie économique. — Finances publiques. — Histoire des institutions poli-

¹ Voir note p. 43.

tiques de la Suisse (sem. d'été). — Histoire externe du droit comparé. — Droit pénal (sem. d'hiv.). — Droit public (ou procédure pénale) (sem. d'été). — Droit constitutionnel comparé (sem. d'hiv.). — Conférence de droit privé (sem. d'hiv.) — Droit commercial (assurances ou transports) (sem. d'été).

3^{me} ANNÉE

Droit constitutionnel comparé (sem. d'hiv.). — Droit international public et histoire diplomatique (sem. d'hiv.). — Droit public et administratif fédéral — Systèmes politiques. — Droit commercial (sociétés) (sem. d'hiv.). — Droit commercial (transports ou assurances) (sem. d'été). — Sociologie.

V. LICENCE ÈS SCIENCES COMMERCIALES

MENTION A (Economie privée).

PREMIÈRE ANNÉE

Semestre d'hiver. — Introduction à la technique commerciale. — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Introduction au droit. — Histoire contemporaine. — Géographie politique et colonisation.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Histoire contemporaine. — Histoire des institutions politiques de la Suisse¹. — Géographie politique et colonisation.

En outre, au choix du candidat : Une discipline philosophique (morale, logique, philosophie des sciences, histoire de la philosophie), psychologie, mathématiques supérieures, chimie, physique.

DEUXIÈME ANNÉE

Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique².

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Histoire des institutions politiques de la Suisse¹. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique.

TROISIÈME ANNÉE

Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique.

¹ Obligatoire pour nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

² Voir note p. 43.

que. — Sociologie. — Droit des obligations. — Finances publiques.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Finances publiques. — Loi sur la Poursuite pour dettes et la faillite¹.

MENTION B (Economie publique).

PREMIÈRE ANNÉE

Semestre d'hiver. — Introduction à la technique commerciale. — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Introduction au droit. — Géographie politique et colonisation. — Droit constitutionnel comparé. — Economie publique.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Histoire des institutions politiques de la Suisse¹. — Géographie politique et colonisation. — Economie publique. — Hygiène publique. — Droit constitutionnel comparé.

DEUXIÈME ANNÉE

Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique². — Economie publique (conférences).

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Histoire des institutions politiques de la Suisse¹. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Droit public. — Economie publique (cours et conférences).

TROISIÈME ANNÉE

Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Droit des obligations. — Finances publiques. — Economie publique (conférences).

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Finances publiques. — Economie publique (conférences).

MENTION C (Enseignement).

PREMIÈRE ANNÉE

Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Economie poli-

¹ Obligatoire pour nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

² Voir note p. 43.

tique. — Economie sociale. — Statistique. — Introduction au droit. — Géographie politique et colonisation. — Psychologie. — Histoire de la philosophie.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Histoire des institutions politiques de la Suisse¹. — Géographie politique et colonisation. — Psychologie. — Histoire de la philosophie.

DEUXIÈME ANNÉE

Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique². — Pédagogie.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Histoire des Institutions politiques de la Suisse¹. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique — Histoire économique.

TROISIÈME ANNÉE

Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Finances publiques. — Economie publique. — Pédagogie.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique. — Finances publiques. — Loi sur la poursuite pour dettes¹. — Economie publique. — Méthodes d'enseignement commercial.

¹ Obligatoire pour nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

² Voir note p. 43.

INSTITUT DES HAUTES ETUDES COMMERCIALES

M. le Professeur HANS TOENDURY, Administrateur.

Pour le Programme des Cours et Conférences, voir Faculté des Sciences Economiques et Sociales.

Un Institut des Hautes Etudes Commerciales est rattaché à la Faculté des Sciences économiques et sociales¹.

Admission.

Sont admis à l'Institut et peuvent y obtenir les diplômes de Hautes Etudes Commerciales ou d'Expert-comptable :

a) Les personnes pouvant être immatriculées dans la Faculté des Sciences Economiques et Sociales (voir p. 43).

b) Les étudiants exmatriculés d'une autre Ecole de Hautes Etudes Commerciales suisse ou étrangère.

c) Les diplômés de l'Ecole Supérieure de Commerce de la Ville de Genève, ainsi que les porteurs de titres jugés équivalents.

d) Les personnes ayant dix-huit ans accomplis qui justifient de connaissances équivalentes par un examen spécial devant une commission nommée par la Faculté².

¹ Voir la Notice sur les Hautes Etudes Commerciales à l'Université de Genève.

² Pour les conditions relatives à cet examen, voir la Notice.

DIPLOME DE HAUTES ETUDES COMMERCIALES

MENTION A (Economie privée).

PREMIÈRE ANNÉE

Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique (Histoire moderne)¹. — Géographie politique et colonisation. — Introduction au droit.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique. — Géographie politique et colonisation. — Droit commercial.

DEUXIÈME ANNÉE

Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Droit commercial. — Economie sociale. — Finances publiques.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Droit commercial. — Economie sociale. — Finances publiques. — Loi sur la Poursuite pour Dettes et la Faillite².

MENTION B (Economie publique).

PREMIÈRE ANNÉE

Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique³. — Géographie politique et colonisation. — Introduction au droit. — Economie publique (cours et conférences).

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique. — Géographie politique et colonisation. — Economie publique (cours et conférences).

¹ Les matières sur lesquelles les candidats sont interrogés aux épreuves d'histoire économique font l'objet de l'enseignement donné pendant deux semestres, une année sur deux.

² Voir note 1 p. 46.

³ Voir note 2 p. 43.

DEUXIÈME ANNÉE

Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Droit commercial. — Economie sociale. — Finances publiques. — Economie publique (conférences).

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Droit commercial. — Economie sociale. — Finances publiques. — Hygiène publique. — Droit public. — Economie publique (conférences).

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

L.P. =
Laboratoire de Psychologie

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
7 à 8	Borel	48	Borel	48	Borel	48			Fehr	20	Borel	49
									Fehr		Fehr	20
8 à 9	Folliet	46	Folliet	46	Folliet	46	Rappard	45	Rappard	46	Rappard	46
	Borel	49	Borel	49	Borel	49					Borel	49
	Fehr	20					Gaillard	28			Gaillard	28
	Chodat	Aula										
9 à 10	Folliet	46	Folliet	46	Folliet	46	Rappard	45	Rappard	17	Rappard	17
			Malche	57	De Crue	57	A. Oltramare	58				
	Martin	48	Martin	48	Martin	48	Martin	48	Martin	48	Martin	48
	Cailler	20	Cailler	20			Hersch	46			Cailler	20
	Chodat	Aula			Chodat	Aula			Chodat	Aula	Chodat	Aula
									Claparède	L.P.		
10 à 11			Malche	57			Choisy	28	Wuarin	45	Wuarin	45
					Seitz	46	Werner	45	Borgeaud	49	Borgeaud	49
	Martin	48					Seitz	46			Nicole	46
	Guyénot	30	Guyénot	30	Guyénot	30			Martin	48	Martin	48
									Guyénot	30	Guyénot	30
									Claparède	L.P.		
11 à 12					Milhaud	30	Milhaud	30	Milhaud	30	Hersch	46
					De Crue	58			De Crue	45	P. Oltramare	17
	Fazy	48			Fazy	48					Bally	30
	Claparède	30	Claparède	30	Nicole	46						
	Dufour	44	Dufour	44								

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES (suite)

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
2 à 3			X.	48	X.	48	Rosier	46			Werner	47
	Mobbs	47							Mobbs	47		
3 à 4					P. Oltramare	17	Rosier	57			Werner	47
			De Crue	45	De Crue	58			De Crue	45		
	Karmin	B.P.	Karmin	B.P.					Claparède	L.P.		
4 à 5	Toendury	49	Toendury	49	Toendury	49	Milhaud	57			Rosier	46
	Werner	45	Bally	30	Werner	45			Werner	45		
									Fazy	48		
			Hassler	46					Wilmot	17	Juvet	17
									Kunz	44		
									Hassler	46		
5 à 6	Wuarin	49	Wuarin	49	Wuarin	49	Hersch	57			Wuarin	49
			Toendury	48	Fehr	20						
			Claparède	30	Pittard	46			Claparède	30		
			Babel	44								
6 à 7	Toendury	48	Toendury	48	Milhaud	48	Milhaud	45	Milhaud	30	Milhaud	45
	Nicole	46			Malche	45	Rosier	46	Malche	45	Rosier	46
	Pittard	30	Pittard	30	Fehr	20						
					Pittard	46						

FACULTÉ DE DROIT

M. le professeur PAUL MORIAUD, Doyen.

M. Alfred Martin , prof. ord.	Salle
<i>Code civil suisse.</i> — Les droits réels.	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, jeudi et samedi, à 9 h.	48.
<i>Droit civil français.</i> — Successions. Donations. Contrats de mariage. Hypothèques. Prescription.	4 h.
Lundi, à 10 h. ; vendredi, à 9 et 10 h. ; samedi, à 10 heures.	48.
M. Alfred Gautier , prof. ord.	
<i>Procédure pénale.</i>	5 h.
Mercredi et jeudi, à 10 h. ; jeudi, vendredi et samedi, à 8 heures.	48.
M. X.	
<i>Droit commercial.</i>	
Droit de change. Titres à ordre et au porteur.	2 h.
Mardi et mercredi, à 2 heures,	48.
Brevets d'invention et marques de fabrique.	2 h.
Vendredi et samedi, à 11 heures.	48.
M. Charles Borgeaud , prof. ord.	
<i>Histoire des institutions politiques de la Suisse.</i> — Le XIX ^e siècle.	2 h.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	49.
<i>Conférence.</i> — Travaux de Séminaire.	2 h.
Jeudi, à 4 et à 5 heures.	50.

M. Paul Moriaud , prof. ord.	Salle
<i>Histoire du droit romain</i> (fin du cours d'hiver).	1 h.
Mercredi, à 10 heures.	49.
<i>Droit privé romain.</i> — III. Obligations.	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, à 9 h. ; jeudi, à 8 et 9 h.	49.
<i>Lecture de textes choisis du « Corpus juris civilis ».</i>	1 h.
Lundi, à 11 heures.	50.
<i>Conférence de droit romain.</i> — Discussion d'espèces concernant l'ensemble du droit privé.	1 h.
Mardi, à 10 heures.	47.
<i>Législation civile comparée.</i> — II. Etude de la méthode comparative sur la base de questions choisies.	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 8 heures.	48.
<i>Conférence de législation comparée.</i>	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	47.
M. le Dr Louis-J.-A. Mégevand , prof. ord.	
<i>Médecine légale.</i>	1 h.
Lundi, à 10 heures.	M. J ⁴ .
M. Edgard Milhaud , prof. ord.	
<i>Cours général d'économie politique.</i> — La répartition et la consommation.	4 h.
Mercredi, jeudi et vendredi, à 11 h. ; vendredi, à 6 heures.	30.
<i>Conférence générale.</i>	1 h.
Jeudi, à 4 heures.	57.
<i>Conférence d'économie politique spéciale.</i> — L'économie mondiale.	1 h.
Mercredi, à 6 heures.	48.
<i>Economie publique.</i> — Etude comparée des conditions du travail dans les entreprises publiques et dans les entreprises privées (Cours et travaux pratiques).	2 h.
Jeudi et samedi, à 6 heures.	45.

⁴ Morgue judiciaire.

	Salle
M. Gottlieb Meumann , prof. ord.	
<i>Droit privé romain.</i> — IV. Successions.	2 h.
Mardi, à 11 h.; vendredi, à 7 heures.	49.
<i>Code civil allemand.</i> — I. Partie générale.	3 h.
Lundi, mardi et jeudi, à 9 heures.	17.
<i>Conférence de Pandectes.</i>	2 h.
Lundi, de 2 h. 1/2 à 4 heures.	49.
<i>Répétitoire.</i>	2 h.
Vendredi, à 2 et 3 heures.	49.

M. X.	
<i>Histoire et institutions du droit germanique et moderne.</i> — II. Droit privé.	5 h.
Lundi, mardi et jeudi, à 10 h.; vendredi, à 8 et à 9 heures.	49.

M. Eugène Borel , prof. ord.	
<i>Droit public général.</i>	5 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 8 h.; samedi, à 7 et 8 heures.	49.
<i>Droit international privé.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 7 heures.	48.

M. George Fazy , prof. ord.	
<i>Droit public fédéral suisse (constitutionnel et administratif).</i>	
II. Les pouvoirs fédéraux, leur organisation et leur compétences. La neutralité suisse. Les bureaux internationaux.	3 h.
Lundi et mercredi, à 11 h.; samedi, à 4 heures.	48.

M. William E. Rappard , prof. ord.	
<i>Finances publiques.</i> — Impôts indirects. Emprunts d'Etat. Dépenses publiques.	2 h.
Vendredi et samedi, à 9 heures.	17.

	Salle
M. Arthur Baumgarten , prof. extr.	
<i>Droit pénal allemand avec références au projet de code pénal suisse.</i>	
Lundi, mercredi et jeudi, à 10 heures.	17.
<i>Philosophie du droit.</i>	2 h.
Mardi et vendredi, à 3 heures.	17.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Albert Caleb , Dr en droit, lic. ès sc. pol.	
<i>Des sociétés civiles et commerciales en droit comparé.</i>	2 h.
Lundi et mardi, à 3 heures.	48.

M. Evdokimos Dourmoussis , Dr en droit, lic. ès sc. pol.	
<i>Etude comparative de la république de Platon et de la politique d'Aristote. Questions juridico-politiques.</i>	1 h.
Vendredi, à 5 heures.	44.
<i>Conférence.</i> — Exercices combinés de droit et de procédure pratique.	1 h.
Mercredi, à 3 heures.	49.

M. Constantin Gardikas , Dr en droit.	
<i>Histoire du droit pénal de la république athénienne.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 4 heures.	17.

M. Paul Logoz , Dr en droit.	
<i>Droit pénal</i> (fin du cours d'hiver). (Jour et heure à fixer ultérieurement).	1 h.
<i>Assurances</i> (fin du cours d'hiver). (Jour et heure à fixer ultérieurement.)	1 h.
<i>Procédure civile</i> : les voies de recours contre le jugement. (Jour et heure à fixer ultérieurement.)	1 h.

M. William Martin , Dr en droit.	
<i>Etude historique et juridique de la neutralité permanente.</i>	1 h.
Mercredi, à 5 heures.	48.

M. Michel Grodensky , lic. en droit et ès sc. soc.	
<i>Philosophie du droit.</i>	
Science juridique pure. — Le droit subjectif.	2 h.
Lundi et mercredi, à 6 heures.	17.
Sociologie juridique. — Questions choisies.	1 h.
Vendredi, à 5 heures.	17.

M. Antoine Sottile, lic. en droit et lic. en philos.

Droit international public.

Les personnes : les Etats, l'homme, etc. 1 h. 44.

La politique internationale contemporaine dans ses rapports avec le droit international. 1 h. 44.

Droit international privé.

La nationalité. Nationalité d'origine et changement de nationalité. 1 h. 17.

Droit diplomatique et consulaire.

Les représentants des Etats. Les souverains Les ministres des affaires étrangères. Les agents diplomatiques. Les consuls. Droit de légation actif et passif. 2 h.

(Jours et heures à fixer ultérieurement.)

Droit diplomatique et consulaire comparé.

Organisation des carrières diplomatiques et consulaires dans les différents pays d'Europe et d'Amérique. Réglemens, concours, etc. 2 h.

(Jours et heures à fixer ultérieurement.)

CONFÉRENCES

Des conférences sont organisées par les professeurs sur les matières de leur enseignement. Des travaux écrits peuvent être demandés aux élèves. Pour s'inscrire à l'examen de licence il faut présenter quatre certificats de conférences.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de droit :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

Plan d'Études.

Ce plan n'est pas obligatoire, mais les étudiants feront bien de s'y conformer. En s'en écartant, ils s'exposent à suivre les cours de caractère préparatoire après ceux auxquels ils préparent. Ils s'exposent aussi à des conflits d'heures tels qu'il ne soit plus possible de suivre effectivement tous les cours.

PREMIÈRE ANNÉE¹

Semestre d'hiver : Introduction au droit. — Droit romain (histoire et procédure ; personnes et famille, droits réels). — Droit germanique et moderne. — Droit constitutionnel comparé. — Economie politique.

Semestre d'été : Droit romain (obligations, successions). — Droit germanique et moderne. — Droit public. — Histoire des institutions politiques de la Suisse. — Economie politique.

DEUXIÈME ANNÉE

Semestre d'hiver : Droit constitutionnel comparé. — Finances. — Législation civile comparée (histoire externe). — Droit civil suisse (personnes et famille, obligations). — Droit pénal, partie générale (ou procédure civile). — Médecine légale.

Semestre d'été : Histoire des institutions politiques de la Suisse. — Finances. — Médecine légale. — Droit civil suisse (successions, etc., ou droits réels). — Droit pénal, partie spéciale (ou procédure pénale). — Droit commercial. — Législation civile comparée.

TROISIÈME ANNÉE

Semestre d'hiver : Droit civil français. — Droit commercial, cours général. — Procédure civile (ou droit pénal, partie générale). — Droit international public. — Législation civile comparée, 2^{me} partie. — Droit public et administratif fédéral.

Semestre d'été : Droit civil français. — Droit civil suisse (droits réels, ou successions, etc.). — Droit commercial. — Procédure pénale (ou droit pénal, partie spéciale). — Droit international privé. Législation civile comparée, 3^{me} partie. — Droit public et administratif fédéral.

¹ Les étudiants de première année sont invités à suivre les cours de la Faculté des Sciences économiques et sociales, à raison de deux heures au moins par semaine, à leur choix, en outre du Cours général d'Economie politique obligatoire et du cours de Finances (suivi en seconde année).

FACULTÉ DE DROIT

M.J. = Morgue judiciaire

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
7 à 8	Borel	48	Borel	48	Borel	48			Meumann	49	Borel	49
8 à 9	Borel Moriaud	49 48	Borel Moriaud	49 48	Borel Moriaud	49 48	Moriaud Gautier	49 48	X. Gautier	49 48	Borel Gautier	49 48
9 à 10	Moriaud A. Martin Meumann	49 48 17	Moriaud A. Martin Meumann	49 48 17	Moriaud A. Martin	49 48	Moriaud A. Martin Meumann	49 48 17	X. Rappard A. Martin	49 17 48	Rappard A. Martin	17 48
10 à 11	X. Mégevand A. Martin Baumgarten	49 M.J. 48 17	Moriaud X.	47 49	Moriaud Gautier Baumgarten	49 48 17	X. Gautier Baumgarten	49 48 17	Borgeaud A. Martin	49 48	Borgeaud A. Martin	49 48
11 à 12	Moriaud Fazy	50 48	Meumann	49	Milhaud Fazy	30 48	Milhaud Moriaud	30 47	Milhaud X.	30 48	X.	48

FACULTÉ DE DROIT (suite)

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
2 à 3	Meumann	49	X.	48	X.	48			Meumann	49		
3 à 4	Meumann Caleb	49 48	Baumgarten Caleb	17 48	Dourmoussis	49			Meumann Baumgarten	49 17		
4 à 5	Gardikas	17			Gardikas	17	Milhaud Borgeaud	57 50			Fazy Sottile	48 44
5 à 6					W. Martin	48	Borgeaud Sottile	50 44	Dourmoussis Grodensky	44 17	Sottile	17
6 à 7	Grodensky	17			Milhaud Grodensky	48 17	Milhaud	45	Milhaud	30	Milhaud	45

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

M. le Professeur Eugène CHOISY, Doyen.

	Salle
M. Edouard Montet , prof. ord.	
<i>Histoire de la religion d'Israël.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 11 heures.	28.
<i>Exégèse de l'Ancien Testament</i> : Fragments des livres historiques.	2 h.
Mardi et samedi, à 11 heures.	28.
<i>Séminaire d'hébreu.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 9 heures.	29.
<i>Histoire du peuple d'Israël.</i>	2 h.
Mardi et samedi, à 9 heures.	29.
<i>Arabe classique.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 10 heures.	29.
<i>Arabe vulgaire.</i>	2 h.
Mardi et samedi, à 10 heures.	29.
M. Georges Fulliquet , prof. ord.	
<i>Histoire des dogmes.</i> — 3 ^{me} partie : <i>La Réformation.</i>	3 h.
Mardi, mercredi et vendredi, à 8 heures.	28.
<i>Philosophie de la religion</i> (suite).	1 h.
Mardi, 10 heures.	28.
<i>Introduction à l'étude de la théologie</i> (suite).	1 h.
Jeudi, à 10 heures.	29.
<i>Séminaire de théologie systématique.</i>	
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)	

	Salle
M. Eugène Choisy , prof. ord.	
<i>Histoire du christianisme</i> (du quatrième au septième siècle).	3 h.
Lundi, à 8 h.; jeudi, à 11 h.; samedi, à 10 heures.	28.
<i>Histoire générale du christianisme</i> (périodes moderne et contemporaine).	1 h.
Jeudi, à 10 heures.	28.
<i>Les ministères féminins dans l'Eglise chrétienne à travers les siècles.</i>	1 h.
Vendredi, à 4 heures.	28.
<i>Séminaire d'histoire ecclésiastique.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)	
M. Jules Breitenstein , prof. ord.	
<i>Théologie du Nouveau Testament</i> : Enseignement de Jésus (suite).	2 h.
Vendredi et samedi, à 9 heures.	28.
<i>Exégèse de l'Evangile selon saint Luc.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 9 heures.	28.
<i>Histoire du Texte et du Canon du Nouveau Testament.</i>	1 h.
Mardi, à 2 heures.	29.
<i>Lecture cursive du Nouveau Testament.</i>	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	29.
<i>Lecture d'auteurs grecs du II^e siècle.</i>	1 h.
Lundi, à 2 heures.	29.
M. Ernest Rochat , prof. ord.	
<i>La théologie protestante de langue française depuis le XIX^e siècle</i> (suite du cours d'hiver).	2 h.
Lundi et mercredi, à 10 heures.	28.
M. Louis Bard , prof. ord.	
<i>Ecclésiologie</i> (suite du cours du semestre d'hiver).	2 h.
Mardi, à 9 heures, et vendredi, à 10 heures.	28.
<i>Exercices pratiques</i> : Analyses et plans de sermons. Catéchèses.	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	28.

	Salle
M. John Gaillard , prof. ord.	
<i>Questions de morale sociale.</i>	2 h.
Jeu­di et sa­me­di, à 8 heures.	28.
<i>Les principes de la morale évan­gé­lique.</i>	1 h.
Ven­dre­di, à 10 heures.	29.
<i>Exercices de diction.</i>	1 h.
Ven­dre­di, à 2 heures.	28.
M. Paul Oltramare , prof. ord.	
<i>Histoire des religions.</i> — Les dieux et les mythes.	2 h.
Mer­cre­di, à 3 h., et sa­me­di, à 11 heures.	17.
<i>Patristique latine.</i> — Lecture de textes choisis.	1 h.
Mer­cre­di, à 11 heures.	29.

EXERCICES DE PRÉDICATION

Trois fois par semaine devant un jury de la Faculté.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Lucien Gautier , prof. hon.	
<i>Géographie de la Palestine</i> : Samarie et Galilée.	1 h.
Ven­dre­di, à 3 heures.	28.
M. Georges Berguer , Dr en théol.	
<i>Quelques traits de la « Vie de Jésus » au point de vue psychologique.</i>	1 h.
Mardi, à 5 heures.	28.
M. Théophile Burnier , missionnaire.	
<i>Questions missionnaires.</i>	1 h.
Mardi, à 4 heures.	28.
M. Charles Genequand , pasteur.	
<i>Exégèse pastorale du IV^e Evangile.</i>	1 h.
Lundi, à 4 heures.	28.

	Salle
M. Albert Kohler , pasteur.	
<i>Méthode de l'histoire.</i> — La critique externe.	1 h.
Mer­cre­di, à 2 heures.	28.
M. Charles Muller , pasteur, lic. en droit.	
<i>Droit usuel</i> (suite du cours d'hiver).	1 h.
Mardi, à 4 heures.	29.
<i>Education physico-psychique</i> (suite du cours d'hiver).	1 h.
Ven­dre­di, à 6 heures.	29.
M. William Poulin , pasteur.	
<i>Etude pratique de l'épître aux Romains.</i>	1 h.
Lundi, à 5 heures.	28.

Cours de Vacances.

La Faculté de Théologie organisera des cours de vacances pour les pasteurs, les anciens étudiants, les étudiants étrangers et les laïques cultivés. Ces cours auront lieu en septembre, chaque matin, de 8 heures à midi. Ils traiteront surtout : *a)* des ouvrages les plus importants de la théologie de langue française ; *b)* des œuvres de docteurs et théologiens (modernes) les plus intéressants de langues étrangères. Le programme complet sera publié ultérieurement.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de théologie :

1^o Les personnes qui ont obtenu les certificats de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2^o Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

Plan d'Études.

A. DIPLÔME DE BACHELIER EN THÉOLOGIE

Huit semestres d'études universitaires, dans une Faculté de théologie.

Cinq examens, dont quatre partiels oraux et un général.

Exercices pratiques : six *propositions*, deux *catéchèses*, une *dissertation*.

Le premier examen porte sur les branches indiquées dans le Règlement.

Les 2^{me}, 3^{me} et 4^{me} examens portent sur les matières enseignées dans la Faculté selon le programme annuel.

Le 5^{me} examen est un examen général, oral et écrit, sur les branches enseignées dans la Faculté de théologie, aux termes de la loi ; il comprend aussi un sermon d'épreuve et une catéchèse, la publication et la soutenance d'une thèse.

B. DIPLÔME DE LICENCIÉ

Les bacheliers en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir la *licence* moyennant un examen oral et écrit sur une branche de l'enseignement théologique (à l'exclusion de la théologie pratique), la publication et la soutenance d'une thèse.

C. DIPLÔME DE DOCTEUR

Les licenciés en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir le grade de docteur moyennant la publication et la soutenance d'une thèse.

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Choisy	28	Fulliquet	28	Fulliquet	28	Gaillard	28	Fulliquet	28	Gaillard	28
9 à 10	Breitenstein	28	Bard	28	Breitenstein	28	Breitenstein	29	Breitenstein	28	Breitenstein	28
	Montet	29	Montet	29	Montet	29						
10 à 11	Rochat	28	Fulliquet	28	Rochat	28	Choisy	28	Bard	28	Choisy	28
	Montet	29	Montet	29	Montet	29	Fulliquet	29	Gaillard	29	Montet	29
11 à 12	Montet	28	Montet	28	Montet	28	Choisy	28	Bard	29	Montet	28
					Oltramare	29					Oltramare	17
2 à 3	Breitenstein	29	Breitenstein	29	Kohler	28			Gaillard	28		
3 à 4					Oltramare	17			Gautier	28		
4 à 5	Genequand	28	Burnier	28	Muller	29			Choisy	28		
			Muller	29								
5 à 6	Poulin	28	Berguer	28								
6 à 7									Muller	29		

FACULTÉ DE MÉDECINE

M. le professeur Dr Hector CRISTIANI, Doyen.

M. le Dr **Jean-Amédée Weber**, prof. ord.
Anatomie topographique du cou, du thorax et de l'abdomen. 6 h.
Lundi, mercredi et vendredi, à 5 h.; mardi, à 6 h.; samedi, de 5 à 7 heures. Aula Ec. Méd.¹

M. le Dr **Auguste Eternod**, prof. ord.
Histologie normale. — 2^{me} partie : Organes et appareils. — Histologie topographique. 3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 8 heures. Ec. Méd.

Embryologie. — 2^{me} partie : Embryologie comparée et humaine. Organes et appareils. Embryologie topographique. 3 h.
Jeudi, vendredi et samedi, à 8 heures. Ec. Méd.

Stomatologie. — 2^{me} partie : Anatomie normale et nosologie de la cavité buccale et des dents. 2 h.
Jeudi, de 10 heures à midi. Ec. Méd.

Laboratoire pour recherches spéciales. — Tous les jours, sauf le jeudi. Ec. Méd.

Laboratoire et conférences d'histologie normale. Ec. Méd.
Tous les jours, sauf le jeudi.

Laboratoire et conférences d'embryologie et d'histogénie.
[Ont lieu pendant le semestre d'hiver.]

¹ Ecole de Médecine.

M. le Dr **Frédéric Battelli**, prof. ord.
Fonctions de relation (système musculaire. système nerveux, organes des sens). 6 h.
Mardi, de 4 à 6 h.; lundi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 heures. Ec. Méd.
Exercices pratiques dans le laboratoire. 6 h.
Mardi et jeudi, de 9 heures à midi. Ec. Méd.
Laboratoire pour recherches spéciales. — Tous les jours. Ec. Méd.

M^{lle} Dr **Lina Stern**, prof. extr.
Chimie physiologique.
(Ce cours n'a lieu qu'au semestre d'hiver.)

M. le Dr **Max Askanazy**, prof. ord.
Anatomie pathologique spéciale. 3 h.
Lundi, jeudi et vendredi, à 8 heures. Inst. path.¹
Cours des tumeurs. 4 h.
Mardi, à 8 heures. Inst. path.
Laboratoire d'histologie pathologique. 6 h.
Lundi, jeudi et samedi, de 2 à 4 heures. Inst. path.
Travaux spéciaux. — Tous les jours, de 8 heures à midi, et de 2 à 6 heures. Inst. path.

M. le Dr **Louis Bard**, prof. ord.
Clinique médicale. 7 h. ¹/₂
Tous les jours, sauf le samedi, de 10 ¹/₂ à midi. Hôp. cant.²
Stage clinique. — Pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée.
Tous les jours. Hôp. cant.
Exercices d'auscultation. 2 h.
Mercredi, de 4 à 6 heures. Hôp. cant.

¹ Institut pathologique, boul. de la Cluse.

² Hôpital cantonal.

M. le Dr **Ernest Kummer**, prof. ord.
Clinique chirurgicale. 7 1/2 h.
 Tous les jours, sauf le samedi, de 9 à 10 h. 1/2. Hôp. cant.
Clinique propédeutique : Méthodes d'examen clinique, antiseptie, anesthésie, bandages, appareils, instruments (avec le concours de chefs de clinique). 2 h.
 Jeudi, de 5 à 7 heures. Hôp. cant.
Cours d'endoscopie : rectum, vessie, œsophage. 1 h.
 Mercredi, à 6 heures. Hôp. Cant.
Médecine des accidents (partie pratique). 1 h.
 Samedi, à 6 heures. Hôp. Cant.

M. le Dr **Oscar Beuttner**, prof. ord.
Clinique obstétricale et gynécologique. 5 h.
 Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 7 heures. Clin. obst. et gyn.¹
Cours d'opérations obstétricales. 2 h.
 Samedi, de 8 à 10 heures du matin. Clin. obst. et gyn.
De l'examen en obstétrique et en gynécologie. 1 h.
 Vendredi, à 6 heures. Clin. obst. et gyn.
Cours pratique de cystoscopie. 1 h.
 Lundi, à 9 heures. Clin. obst. et gyn.
Laboratoire pour recherches spéciales.
 Tous les jours.

M. le Dr **Adolphe D'Espine**, prof. ord.
Pathologie interne et clinique infantile. 3 h.
 Mardi, à 5 heures ; vendredi, de 2 à 4 heures. Clin. inf.²

M. le Dr **David Gourfein**, prof. ord.
Clinique ophtalmologique et ophtalmologie. 4 h.
 Lundi et mercredi, de 5 à 7 heures. Clin. ophtalm.³
Stage clinique et policlinique pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée.
 Lundi, mercredi, vendredi et samedi. Clin. ophtalm.

¹ Clinique obstétricale et gynécologique, boulev. de la Cluse.

² Clinique infantile, rue Prevost-Martin, 28.

³ Clinique ophtalmologique, rue Prevost-Martin, 28.

M. le Dr **Rodolphe Weber**, prof. ord.
Clinique psychiatrique. 2 h.
 Mercredi, de 2 à 4 heures. Asile d'aliénés¹.

M. le Dr **Hugues Oltramare**, prof. ord.
Clinique et policlinique des maladies vénériennes et cutanées. 3 h.
 Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 8 heures. Hôp. Cant.

M. le Dr **Albert Mayor**, prof. ord.
Matière médicale et thérapeutique. (Règlement fédéral : Pharmacologie). — Modificateurs des fonctions cutanées, génito-urinaires et digestives. — Modificateurs du sang et de la nutrition. 4 h.
 Lundi et mardi, à 4 heures. Ec. Méd.
 Vendredi, de 5 à 7 heures. Hôp. cant.
Laboratoire pour recherches spéciales.
 Tous les jours. Ec. Méd.
Stage de thérapeutique clinique. Pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée.
 Tous les jours. Hôp. cant.

M. le Dr **Bernard Wiki**, prof. extr.
Exercices pratiques de prescription et de dispensation des médicaments. 2 h.
 Samedi, de 10 heures à midi. Ec. Méd.

M. le Dr **Gustave Humbert**, prof. ord.
Policlinique médicale. 2 h.
 Mardi et vendredi, à 6 heures. Policlinique.
Stage d'un mois pour les pratiquants. — Tous les jours.

M. le Dr **Jean-Alfred Veyrassat**, prof. ord.
Médecine opératoire. 6 h.
 Lundi, mercredi et vendredi, de 5 à 7 heures. Ec. Méd.
 Labor. d'anatomie.
Policlinique chirurgicale. 2 h.
 Samedi, de 10 heures à midi. Policlinique.

¹ Asile cantonal d'aliénés, Bel-Air, Chêne.

M. le Dr **Raoul de Seigneux**, prof. ord.
Policlinique obstétricale et gynécologique. 2 h.
 Mardi et vendredi, à 3 heures. Maternité (Salle 26).
 Stage d'un mois indépendant du cours.

M. le Dr **Amédée Pognat**, prof. ord.
Cours de policlinique oto-rhino-laryngologique. 2 h.
 Lundi et mercredi, à 5 heures. Pol. oto-rhino-laryng.¹

M. le Dr **Louis Mégevand**, prof. ord.
Médecine légale. — Cours théorique et pratique. 2 h.
 Mardi et vendredi, à 2 heures. Morgue judiciaire.
Déontologie médicale. — Devoirs des médecins. Responsabilité médicale. Secret professionnel. Médecins et assurances, etc. 1 h.
 Mercredi, à 2 heures. Morgue judiciaire.
Travaux pratiques. — S'adresser au professeur.

M. le Dr **Hector Cristiani**, prof. ord.
Bactériologie. 2 h.
 Jeudi et samedi, à 4 heures. Institut d'hygiène et de bactériologie.
Hygiène. [A lieu pendant le semestre d'hiver.]
Travaux pratiques de bactériologie. (Distribution du matériel et Conférences, jeudi et samedi, de 5 à 7 heures).
 Tous les jours. Inst. d'hyg. et de bactér.
Laboratoire pour recherches spéciales d'hygiène, de bactériologie et de pathologie expérimentale.
 Tous les jours [S'adresser au professeur]. Inst. d'hyg. et de bactér.

¹ Boulevard de la Cluse.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. le Dr **Louis Aubert.**
Cours d'opérations gynécologiques. 1 h.
 Lundi, à 6 heures. Maternité.

M. le Dr **Henri Audeoud.**
Hygiène et alimentation de l'enfance. 1 h.
 Mardi, à 6 heures. Policlinique.

M. le Dr **Pierre Besse.**
Policlinique diéto-physiothérapique :
Cours technique. 1 h.
 Jeudi, à 8 h. ¹/₂ soir. Cl.
Cours clinique. 1 h.
 2^{me} et 4^{me} mardis du mois, à 5 h. ¹/₂. Policlinique.

M. le Dr **Albert Bétrix.**
Répétitoires d'obstétrique et de gynécologie. 2 h.
 Mardi, de 3 à 5 heures. Maternité.

M. le Dr **Eugène Bujard.**
Système sensoriel et organes des sens. 2 h.
 Mercredi, de 2 à 4 heures. Ec. Méd. 13

M. le Dr **Augustin Collomb.**
Répétitoire pratique d'ophtalmologie avec démonstrations d'anatomie pathologique et de bactériologie oculaires. 2 h.
 Jeudi, de 5 à 7 heures. Cl.

M. le Dr **Charles-Greene Cumston.**
Histoire de la médecine :
La chirurgie au moyen âge. 1 h.
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Instit. path.
Conférences sur les écrits de Galien. 1 h.
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Instit. path.
Introduction à l'étude de l'histoire de la médecine : médecine et les religions. 2 h.
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.) Instit. path.

- M. le Dr **Charles Du Bois.**
Radiothérapie. Théorie et pratique. 1 h.
 Samedi, à 4 heures. Hôp. cant. Clin. dermat.
- M. le Dr **René Koenig.**
Conférences de gynécologie. 2 h.
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.)
- M. le Dr **Stoyan Kresteff.**
Cours technique d'oto-rhino-laryngologie. 2 h.
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.) Hôp. Gourgas.
- M. le Dr **Edouard Long.**
Sémiologie des affections du système nerveux. 1 h.
 Samedi, à 9 heures. Hôp. cant.
- M. le Dr **Charles Martin-Du Pan.**
Cours pratique de chirurgie infantile. 2 h.
 Samedi, de 8 à 10 heures. Mais. Enf. Malad., rue Gourgas.
- M. le Dr **François Naville.**
Cours pratique de diagnostic des maladies du système nerveux. 1 h.
 Samedi, à 9 heures. Hôp. cant.
- Répétitoire de neurologie. — Leçons théoriques et démonstrations sur quelques sujets choisis.* 1 h.
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.)
- M. le Dr **Aristide Papadaki.**
Psychiatrie médico-légale. 1 h.
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.)
- M. le Dr **Charles Perrier.**
Cours pratique de diagnostic et de traitement des affections chirurgicales des voies génito-urinaires (Exploration, cathétérisme, lavages vésicaux, uréthro- et cystoscopie, etc.). 1 h.
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Hôp. cant. (Clin. chir.)

- M. le Dr **Théodore Reh.**
Pratique des maladies des enfants. 3 h.
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.) Clin. infantile.
- M. le Dr **Paul Rœthlisberger.**
Goutte et rhumatismes chroniques. 1 h.
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Université.
- M. le Dr **Charles Waegeli.**
Séminaire d'obstétrique. 1 h.
 Mardi, à 5 heures. Maternité.

Conditions d'immatriculation.

Sont admis à l'immatriculation en qualité d'étudiants dans la Faculté de médecine :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres et les licenciés ès sciences de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études jugées équivalentes¹ par le Bureau, sur le préavis de la Faculté.

Pour les étudiantes russes, en médecine, il faut :

Le diplôme de 7^{me} classe d'un Gymnase féminin russe, reconnu officiellement par le gouvernement russe.

En principe, la Faculté de médecine de Genève n'immatricule comme étudiants réguliers que les personnes qui, par leurs titres et diplômes, sont admissibles dans leur propre pays à étudier la médecine.

Sauf autorisation spéciale des professeurs titulaires, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Conditions d'admission aux Examens.

Seuls les étudiants *réguliers* peuvent postuler les grades en médecine.

Pour pouvoir se présenter aux examens, les étudiants doivent : 1^o s'être inscrits aux cours théoriques et pratiques spécifiés dans le *Règlement de l'Université*, approuvé par le Conseil d'Etat, le 7 octobre 1910; 2^o déposer au Bureau de l'Université une demande par écrit, adressée au Doyen; 3^o justifier des inscriptions réglementaires, conformément au plan d'études ci-dessous, en déposant leur livret d'étudiant et les certificats de travaux pratiques à l'appui de leur demande.

Pour les autres détails, voir le *Règlement*.

* **

N. B. — Les personnes qui désirent subir les examens fédéraux de médecine doivent produire un certificat de maturité conforme au *Règlement fédéral*. Elles sont priées de tenir compte des observations suivantes :

1^o Les demandes d'inscription, accompagnées des pièces justificatives et faites sur les formulaires *ad hoc*, à remplir entièrement, doivent être adressées franco et sous enveloppe fermée, au président local. Les listes d'inscription seront closes le soir du jour indiqué comme terme d'inscription. Les formulaires d'inscription sont délivrés gratuitement par le concierge de l'Université.

2^o Les demandes d'inscription doivent être accompagnées d'un émolument de 10 francs.

3^o L'admission aux examens, y compris les épreuves écrites ou pratiques, ne pourra avoir lieu qu'après paiement des émoluments fixés, qui devront être versés au compte de chèques postaux du Service sanitaire fédéral à Berne (Compte n^o III, 795).

4^o Les Suisses porteurs de diplômes ou de certificats étrangers et les candidats étrangers à la Suisse, même porteurs de maturités fédérales ou cantonales régulières, doivent adresser leur demande directement au président du Comité-directeur. Cette demande doit être faite quatre semaines au plus tard avant l'expiration du terme fixé pour l'inscription.

5^o On peut se procurer au bureau des imprimés de la Chancellerie fédérale à Berne des exemplaires du règlement pour les examens fédéraux de médecine.

Plan des Études médicales.

Ce plan d'études n'est pas obligatoire, mais est recommandé aux étudiants; il est destiné à leur servir de guide pour leur éviter d'être plus tard gênés par le chevauchement des heures des différents cours. Il est interdit aux étudiants réguliers de s'inscrire simultanément à des cours ayant lieu à la même heure.

A) ÉTUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

PREMIÈRE ANNÉE

1^{er} semestre (hiver) : Botanique (1^{re} partie). — Physique (1^{re} partie). — Anatomie comparée et Zoologie (1^{re} partie). — Chimie organique et inorganique (1^{re} partie).

2^{me} semestre (été) : Botanique (2^{me} partie). — Physique (2^{me} partie). — Anatomie comparée et Zoologie (2^{me} partie). — Chimie organique et inorganique (2^{me} partie).

Exercices pratiques (dans l'un ou l'autre semestre). — Travaux pratiques de chimie : analyse qualitative et analyse quantitative élémentaire. — En outre, il est recommandé de suivre les travaux pratiques : de physique ; de botanique ; de zoologie et anatomie comparée. — Excursions botaniques.

EXAMENS : Première partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou de l'Examen propédeutique fédéral.

B) ÉTUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE

DEUXIÈME ANNÉE

3^{me} semestre (hiver) : Anatomie normale I. — Histologie normale I. — Embryologie I. — Physiologie I. — Chimie physiologique.

Exercices pratiques : Dissection I.

4^{me} semestre (été) : Anatomie normale II. — Histologie normale II. — Embryologie II. — Physiologie II.

Exercices pratiques : Histologie normale — Physiologie (1^{re} série).

TROISIÈME ANNÉE

5^{me} semestre (hiver) : Anatomie normale III. — Anatomie pathologique générale.

Exercices pratiques : Dissection II. — Physiologie (2^{me} série).

EXAMENS : Seconde partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou de l'Examen propédeutique fédéral.

6^{me} semestre (été) : Anatomie pathologique spéciale I. — Bactériologie appliquée à la médecine. — Cliniques : médicale, chirurgicale. — Polyclinique chirurgicale.

Exercices pratiques : Médecine opératoire.

QUATRIÈME ANNÉE

7^{me} semestre (hiver) : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique. — Clinique infantile et pathologie interne. — Polyclinique chirurgicale. — Chirurgie générale. — Hygiène I. — Médecine légale I. — Thérapeutique et matière médicale I.

Exercices pratiques : Cours d'autopsies. — Opérations obstétricales.

8^{me} semestre (été) : Anatomie pathologique spéciale II. — Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique. — Médecine légale II. — Thérapeutique et matière médicale II. — Clinique et polyclinique dermatologiques. — Polycliniques obstétricale et gynécologique, oto-rhino-laryngologique.

Exercices pratiques : Bactériologie. — Histologie pathologique.

CINQUIÈME ANNÉE

9^{me} semestre (hiver) : Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique, psychiatrique, ophtalmologique, infantile. — Polycliniques : médicale, gynécologique. — Hygiène II. — Médecine des accidents (partie théorique et partie pratique).

Exercices pratiques : Prescription et dispensation des médicaments.

EXAMENS : Première partie du doctorat.

10^{me} semestre (été) : Cliniques : médicale, chirurgicale, psychiatrique, ophtalmologique, infantile. — Clinique et polyclinique de dermatologie et de vénéréologie. — Clinique et polyclinique oto-rhino-laryngologique. — Polyclinique médicale.

EXAMENS : Deuxième partie du Doctorat.

11^{me} semestre (obligatoire pour les examens fédéraux, mais peut être remplacé par un stage hospitalier reconnu par le Département fédéral de l'Intérieur) : Cliniques et polycliniques. — Laboratoires spéciaux. — Stages

Présentation de la thèse.

E.M. = Ecole de médecine.
H.C. = Hôpital cantonal.
I.P. = Institut pathologique.
U. = Université, bâtiment principal.
M. = Maternité.
I.H. = Institut d'Hygiène.
A.A. = Asile des Aliénés.

FACULTÉ DE MÉDECINE

P. = Polyclinique.
P.O. = Policl. otorhinolaryng.
M.J. = Morgue judiciaire.
Cl. = Clinique particulière.
Cl. Inf. = Clinique infantile.
Cl. O. = Clinique obst. et gynec.
Cl. ophth. = Clinique ophthalmolog.

Heures	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
7 à 8	Beuttner	Cl. obst.	Beuttner	Cl. obst.	Beuttner	Cl. obst.	Beuttner	Cl. obst.	Beuttner	Cl. obst.		
8 à 9	Eternod	E.M.	Eternod	E.M.	Eternod	E.M.	Eternod	E.M.	Eternod	E.M.	Eternod	E.M.
	Oltramare	H.C.	Oltramare	H.C.	Oltramare	H.C.			Oltramare	H.C.	Oltramare	H.C.
	Askanazy	I.P.	Askanazy	I.P.			Askanazy	I.P.	Askanazy	I.P.	Beuttner	Cl. obst.
											Martin Du Pan	H.C.Gas
9 à 10	Beuttner	Cl. obst.									Beuttner	Cl. Obst.
											Long	H.C.
											Martin Du Pan	H.C.Gas
											Naville	H.C.
9-10 ^{1/2}	Kummer	H.C.	Kummer	H.C.	Kummer	H.C.	Kummer	H.C.	Kummer	H.C.		
10 à 11							Eternod	E.M.			Wiki	E.M.
											Veyrassat	Pol.
10 ^{1/2} -12	Bard	H.C.	Bard	H.C.	Bard	H.C.	Bard	H.C.	Bard	H.C.		
11 à 12	Battelli	E.M.			Battelli	E.M.	Eternod	E.M.	Battelli	E.M.	Wiki	E.M.
											Veyrassat	Pol.
											Battelli	E.M.

FACULTÉ DE MÉDECINE (suite)

Heures.	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
2 à 3			Mégevand	M.J.	R. Weber	A.A.			Mégevand	M.J.		
					Mégevand	M.J.			D'Espine	Cl. inf.		
					Bujard	E.M.						
3 à 4			de Seigneux	Mat.	R. Weber	A.A.			de Seigneux	Mat.		
			Béatrix	Mat.	Bujard	E.M.			D'Espine	Cl. inf.		
4 à 5	Mayor	E.M.	Mayor	E.M.	Bard	H.C.	Cristiani	I.H.			Cristiani	I.H.
			Battelli	E.M.							DuBois	H.C.
			Béatrix	Mat.								
5 à 6	J.-A. Weber	E.M.	Battelli	E.M.	J.-A. Weber	E.M.			J.-A. Weber	E.M.	J.-A. Weber	E.M.
	Veyrassat	E.M.	D'Espine	Cl. inf.	Veyrassat	E.M.	Kummer	H.C.	Veyrassat	E.M.		
	Gourfein	Cl. ophthal.	Besse	Pol.	Gourfein	Cl. ophthal.			Mayor	H.C.		
	Pugnat	Pol. oto-rh.	Wægeli	Mat.	Pugnat	Pol. oto-rh.	Collomb	Cl.				
6 à 7	Veyrassat	E.M.	J.-A. Weber	E.M.					Mayor	H.C.	J.-A. Weber	E.M.
	Gourfein	Cl. ophthal.	Humbert	Pol.	Veyrassat	E.M.	Kummer	H.C.	Veyrassat	E.M.	Kummer	H.C.
	Aubert	Mat.	Audeoud	Pol.	Kummer	H.C.			Humbert	Pol.		
					Gourfein	Cl. ophthal.	Collomb	Cl.	Beuttner	Cl. obst.		
8 à 9							Besse	Cl.				

INSTITUT DENTAIRE

M. le Professeur H. CRISTIANI, Président de la Commission.

M. **Ernest Métral**, professeur.

Clinique dentaire et cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur.

Exercices pratiques. 14 h.

Lundi, mardi, mercredi, vendredi, de 2 à 5 h. ;
samedi, de 2 à 4 heures.

Cours théorique. 1 h.

Samedi, à 4 heures.

M. **Albert Bardet**, professeur.

Polyclinique dentaire et art dentaire théorique (extractions et traitement des anomalies des mâchoires).

Exercices pratiques. 12 h.

Tous les jours, de 8 à 10 heures.

Cours théorique. 2 h.

Mardi et vendredi, à 7 heures.

M. le Dr **Paul Guillermin**, professeur.

Laboratoire dentaire. Prothèse générale et chirurgicale.

Exercices pratiques. 7 h.

Lundi, mercredi et samedi, à 8 h. ; mardi et vendredi, de 8 à 10 heures.

Cours théorique. 1 h.

Jeudi, à 8 heures.

M. **François Pfæfli**, professeur.

Couronnes et travaux à ponts.

Exercices pratiques. 5 h.

Lundi et mercredi, de 5 à 7 h. ; vendredi, à 5 h.

Cours théorique. 1 h.

Vendredi, à 6 heures.

M. le Dr **Auguste Eternod**, professeur.

Pathologie spéciale de la cavité buccale et histologie pathologique des tissus dentaires.

1 h.

Mardi, à 11 heures.

Ec. Méd.

M. le Dr **Charles Julliard**, professeur.

Chirurgie générale.

1 h.

Samedi, à 10 heures.

Bactériologie théorique et pratique de la cavité buccale.

1 h.

Samedi, à 9 heures.

Anesthésies générales.

1 h.

(Jour et heure à fixer avec le professeur de polyclinique dentaire.)

M. le Dr **Charles Wartmann**, professeur.

Pathologie et thérapeutique pour dentistes.

2 h.

Mercredi et vendredi, à 11 heures.

Clinique oto-rhino-laryngologique.

1 h.

Samedi, à 11 heures.

Le laboratoire est ouvert tous les jours, de 8 à 12 heures ; le mardi, jeudi et samedi, de 2 à 6 heures ; le lundi, mercredi et vendredi, de 2 à 7 heures.

Conditions d'admission.

Les conditions d'admission à l'Institut Dentaire sont les mêmes que celles qui sont indiquées plus haut pour la Faculté de Médecine (p. 76).

Plan des Etudes dentaires.

MM. les élèves ne sont pas obligés de s'en tenir strictement à l'ordre indiqué dans le présent plan d'études. Celui-ci ne doit être considéré que comme un guide recommandé par la Commission.

A. — ETUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

PREMIÈRE ANNÉE

1^{er} Semestre : Physique expérimentale. — Chimie inorganique. — Botanique. — Zoologie et Anatomie comparée des animaux invertébrés.

La Commission engage MM. les élèves à suivre, pendant le 1^{er} semestre, des travaux pratiques de physique expérimentale, de botanique ou de zoologie et d'anatomie comparée.

2^{me} Semestre : Physique expérimentale. — Chimie organique. — Botanique. — Zoologie et Anatomie comparée des animaux vertébrés. — Laboratoire de Chimie analytique.

EXAMENS : *Première partie de l'examen propédeutique fédéral ou de l'examen préparatoire à la licence en chirurgie dentaire.*

B. — ETUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

DEUXIÈME ANNÉE

3^{me} Semestre : Histologie normale. — Stomatologie normale. — Embryologie. — Anatomie normale. — Physiologie. — Laboratoire d'anatomie. — Travaux pratiques de stomatologie et d'embryologie.

4^{me} Semestre : Histologie normale. — Stomatologie pathologique. — Embryologie. — Anatomie normale. — Physiologie. — Laboratoire d'histologie normale.

EXAMENS : *Seconde partie de l'examen propédeutique fédéral ou de l'examen préparatoire à la licence en chirurgie dentaire.*

C. — ETUDES A L'INSTITUT DENTAIRE.

TROISIÈME ANNÉE

5^{me} Semestre : Pathologie et Anatomie pathologique générales. — Chirurgie générale. — Clinique chirurgicale. — Clinique dentaire et cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur. — Laboratoire dentaire ; prothèse générale et chirurgicale. — Pathologie spéciale de la cavité buccale et Histologie pathologique des tissus dentaires. — Couronnes et travaux à ponts.

6^{me} Semestre : Clinique chirurgicale. — Polyclinique dentaire et art dentaire théorique (extractions et traitement des anomalies des mâchoires). — Clinique dentaire et cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur. — Couronnes et travaux à ponts. — Pathologie spéciale de la cavité buccale et histologie pathologique des tissus dentaires.

QUATRIÈME ANNÉE

7^{me} Semestre : Polyclinique dentaire et art dentaire théorique (extractions et traitement des anomalies des mâchoires). — Chirurgie générale. — Anesthésie générale. — Bactériologie théorique et pratique de la cavité buccale. — Clinique oto-rhino-laryngologique. — Pathologie et Thérapeutique pour dentistes. — Clinique dentaire et cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur. — Laboratoire dentaire ; prothèse générale et chirurgicale. — Couronnes et travaux à ponts.

8^{me} Semestre : Même programme que pour le semestre précédent.

EXAMENS : *Examen fédéral de dentiste ou Examen de licence en chirurgie dentaire.*

Au nom de l'Université,

Le Recteur,

Raoul GAUTIER.

Le présent programme est approuvé.

GENÈVE, le 30 janvier 1919.

Le Conseiller d'Etat

chargé du Département de l'Instruction publique :

J. MUSSARD.

INSTITUT DENTAIRE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
7 à 8		Bardet			Bardet	
8 à 9	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin
9 à 10	Bardet	Bardet Guillermin	Bardet	Bardet	Bardet Guillermin	Bardet Julliard
10 à 11						
11 à 12		Eternod Ec. Méd.	Wartmann		Wartmann	Wartmann
2 à 3	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
3 à 4	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
4 à 5	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
5 à 6	Pfæffli		Pfæffli		Pfæffli	
6 à 7	Pfæffli		Pfæffli		Pfæffli	

PRIX UNIVERSITAIRES

qui seront décernés de 1919 à 1921.

UNIVERSITÉ

Prix fondés par Henri Disdier.

Prix de Philosophie (dit Prix Humbert).

1000 fr. — Sujet : *La notion de corps dans la philosophie de Leibnitz.*

Le prix sera décerné en juin 1919.

4000 fr. — Sujet : *La psychologie de Plotin.*

Le prix sera décerné en juin 1921.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1921.

Prix d'Histoire (dit Prix Ador).

1000 fr. — Sujet : *Henri de Rohan, d'après les dernières publications, notamment celle de M. Rott sur l'Histoire de la représentation diplomatique de la France en Suisse.*

Le prix sera décerné en juin 1921.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1921.

Prix de Philosophie morale (dit Prix Disdier).

2000 fr. — Sujet : *La philosophie morale dans les grands systèmes de l'idéalisme allemand au XIX^e siècle.*

Le prix sera décerné en juin 1920.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1920.

DISPOSITIONS RELATIVES A CES PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois, âgés de moins de 27 ans, pour les Prix Humbert et Ador, et âgés de moins de 30 ans, pour le Prix Disdier.

b) Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du présent concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. — Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. — Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique et universitaire. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont par conséquent le droit d'en prendre copie.

Prix Théodore Claparède.

L'Université décernera, en juin 1920, un prix de *six cents francs* au mémoire le plus important sur un sujet se rattachant à l'histoire du protestantisme de langue française, laissé au choix des concurrents.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1920.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois.

b) Les Confédérés et étrangers ayant été ou étant encore étudiants à l'Université de Genève.

Les concurrents ne doivent pas avoir plus de 35 ans accomplis au moment de la remise du mémoire.

ART. 2. — Les mémoires présentés au concours devront être écrits en français et inédits. Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être récompensés.

Prix Arthur de Claparède.

L'Université décernera, en juin 1919, un prix de *deux mille francs*, à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet géographique (géographie mathématique, physique, biologique, économique et sociale, historique, politique, etc. : ethnographie, explorations et même simples voyages, à condition que ceux-ci aient une valeur géographique).

L'Université décernera, en juin 1921, un prix de *deux mille francs*, à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet géographique (géographie mathématique, physique, biologique, économique et sociale, historique, politique, etc. : ethnographie, explorations et même simples voyages, à condition que ceux-ci aient une valeur géographique).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1921.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Le concours est ouvert à tous les écrivains suisses ou domiciliés en Suisse.

Les mémoires devront être rédigés dans l'une des trois langues nationales (français, allemand ou italien).

Le lauréat devra publier son mémoire dans le délai d'une année.

Les travaux déjà publiés ne seront admis au concours que s'ils ont été imprimés en Suisse et si leur publication ne remonte pas à plus de deux ans avant la clôture du concours.

FACULTÉ DES SCIENCES

Prix Davy.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1920, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} janvier 1920.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes graduées par la Faculté des Sciences dans les quatre ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat sont exclues.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conserveront la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

Prix Edouard Gans.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1920, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de mathématiques pures (Algèbre, Analyse ou Géométrie supérieures).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés devront être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} janvier 1920.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes de nationalité suisse, graduées par la Faculté des Sciences dans les cinq ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ou allemande ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat et les travaux du certificat d'aptitude sont exclus.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conservent la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au Jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

Prix Plantamour-Prevost.

(Fondé par M^{me} Rigaud-Plantamour.)

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1920, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet rentrant dans le cadre des travaux de la Faculté.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, devront être remis au Doyen de la Faculté avant le 1^{er} janvier 1920.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. — Sont admis à concourir pour ce prix :

1) Les Genevois gradués dans la Faculté des Sciences, étudiants ou auditeurs de la Faculté, âgés de 35 ans au plus au moment de la clôture du concours.

2) Les Suisses d'autres cantons qui sont étudiants à la Faculté des Sciences au moment de la clôture du concours ou qui y ont obtenu un grade depuis quatre ans au plus avant cette date ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. — Les mémoires doivent être rédigés en langue française (ou en latin). Ils peuvent être manuscrits ou imprimés ; dans ce dernier cas, la publication ne doit pas remonter à plus d'un an au moment de la clôture du concours. Les thèses, les travaux du certificat d'aptitude et les travaux déjà couronnés dans un concours sont exclus. — Si le prix est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci doit être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire ; l'auteur en conserve la propriété littéraire. Lorsqu'il y a collaboration, les deux auteurs doivent satisfaire aux conditions du concours.

3. — Dans le cas où il serait présenté deux mémoires d'égale valeur, le prix pourra être partagé. Cependant si l'un de ces mémoires d'égale valeur traitait une question d'Astronomie, de Géodésie ou de Météorologie, la préférence serait accordée à ce mémoire-là.

Le prix ne pourra pas être décerné deux fois à la même personne.

4. — Si le prix ne pouvait pas être décerné, les mémoires présentés n'offrant pas une valeur suffisante, la valeur du prix serait attribuée à une bourse de recherches ou de voyage en faveur d'un Genevois étudiant ou gradué de la Faculté des Sciences. Cette bourse devrait si possible être donnée dans l'année où le prix aurait dû être décerné ; sinon elle devra être décernée l'année suivante. L'attribution de cette bourse serait décidée par la Faculté, sur le préavis d'une Commission présidée par le Doyen de la Faculté.

Les candidats à la bourse devront fournir un rapport préliminaire exposant les buts qu'ils se proposent.

La personne à laquelle la bourse aura été attribuée sera tenue d'envoyer au Doyen de la Faculté un rapport sur les résultats de son activité scientifique.

Ce rapport ne pourra pas être présenté ultérieurement pour obtenir le prix Plantamour-Prevost.

Fonds Ernest Solvay

pour recherches sur la détermination des poids atomiques.

En mémoire de la féconde activité de *Marignac* et de *Stas*, M. E. *Solvay*, de Bruxelles, a fait don à l'Université de Genève, d'un capital de Fr. 5,000. —, à employer en subsides destinés à subvenir aux frais de recherches sur la détermination des poids atomiques exécutées au *Laboratoire de chimie théorique* de l'Université.

Ces allocations sont accordées sur demande adressée à la *Commission des Fonds universitaires*, avec préavis du Directeur du laboratoire de Chimie théorique.

La même personne ne peut recevoir, dans la même année, plus de Fr. 500. — de subside; le total des subsides d'une année ne peut dépasser Fr. 1,000. —.

FACULTÉ DES LETTRES

Prix de littérature française.

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1919, un prix de littérature française de *cinq cents francs*.

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1920, un prix de littérature française de *cinq cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux devront être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1920. Ils doivent être copiés à la machine à écrire ou calligraphiés.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève qui ont obtenu leur grade dans l'une des deux années antérieures à celle où se trouve le terme du concours.

b) Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, et les personnes de nationalité suisse âgées de dix-huit à vingt-cinq ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrites à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

Prix Amiel.

(Fondé par M^{me} L. Ströhlin-Amiel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1919, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de philosophie dont le choix est laissé aux candidats (philosophie pure dans ses différentes branches, histoire de la philosophie).

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1921, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de littérature dont le choix est laissé aux candidats (littérature pure, histoire littéraire, critique littéraire, philologie, à l'exclusion des nouvelles et romans).

Les travaux destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1921.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir les Suisses et les étrangers qui, pendant deux semestres, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres ou qui, étudiants d'autres Facultés ou simples auditeurs, ont suivi pendant le même temps deux cours au moins de la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. — Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer et en mettre en vente au moins cent exemplaires.

ART. 4. — L'auteur couronné garde en tout cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre trente exemplaires pour les profes-

seurs et la bibliothèque de la Faculté ; le montant du prix ne sera délivré qu'après la mise en librairie de la publication.

ART. 5. — Si aucun des ouvrages présentés ne paraît mériter le prix, le meilleur pourra obtenir un accessit de 500 francs.

Prix Aloys Blondel.

(Fondé par M. Auguste Blondel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1919, un prix de *quatre cents francs*, destiné à récompenser une œuvre de poésie française.

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1921, un prix de *quatre cents francs*, destiné à récompenser une étude de papyrologie.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux devront être remis avant le 1^{er} janvier 1921 au Doyen de la Faculté des Lettres. Ils doivent être copiés à la machine à écrire ou calligraphiés.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir : les étudiants et les anciens étudiants suisses de l'Université de Genève.

Le prix peut ne pas être décerné. Il ne sera en aucun cas partagé.

Les travaux ne doivent pas porter le nom de leur auteur. Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Ce dernier conservera la propriété de son œuvre.

FACULTÉ DE DROIT

Prix Edgar Aubert.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1920, un prix à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de *droit public suisse*.

La valeur de ce prix est fixée à *cinq cents francs*. Sont admis à concourir tous les *étudiants suisses* sans aucune restriction.

Les mémoires devront être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur.

Les ouvrages destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 31 décembre 1919.

Prix Bellot.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1920, un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux candidats.

La valeur de ce prix est fixée à *quatre cents francs*.

Les travaux devront être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 31 décembre 1919.

Sont admis à concourir les docteurs ou licenciés en droit, suisses ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours.

Prix Joseph des Arts.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1920, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de législation fédérale.

Les mémoires doivent être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur.

Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 31 décembre 1919.

Le concours est ouvert à tous sans restriction.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Prix Chenevière

La Faculté décernera, en juin 1919, un prix de *quatre cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

La notion de l'Eglise dans le Nouveau Testament.

Prix Munier.

La Faculté décernera, en juin 1920, un prix de *quatre cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

L'état actuel de la critique du livre de Zacharie.

Prix Chenevière-Munier.

La Faculté décernera, en juin 1918, un prix de *deux cents francs* à l'étudiant qui aura présenté la meilleure proposition.

DISPOSITIONS RELATIVES AUX PRIX CHENEVIÈRE ET MUNIER

Sont admis à concourir les étudiants qui seront immatriculés dans la Faculté, au moment de la clôture du concours, depuis *six semestres au plus* après le premier examen de baccalauréat en Théologie ou l'examen reconnu équivalent.

Le prix ne peut être ni diminué ni partagé ; il ne sera pas décerné si aucun mémoire n'en est jugé digne par le jury.

Les mémoires doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Prix Bizot.

Un prix, d'une valeur de *douze cents francs*, sera décerné en juin 1920, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

Les vaccins antigonococciques.

Un deuxième prix de *même valeur* sera décerné à la même époque à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

Recherches hématologiques dans les cas de fractures non ouvertes.

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis avant le 1^{er} janvier 1920, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un jury nommé par la Faculté.

Seront admis à concourir :

1^o Les étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté de Médecine de Genève ;

2^o Les docteurs diplômés de la Faculté de Médecine de Genève depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme ;

3^o Les Suisses docteurs diplômés d'une Faculté de Médecine de la

Suisse, ayant subi les examens fédéraux, ce depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme.

Les mémoires porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix sera renvoyé à l'année suivante si aucun travail n'est jugé digne de l'obtenir.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé.

Le mémoire couronné sera déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. — L'auteur conservera la propriété de son œuvre et aura, par conséquent, le droit d'en prendre copie. Dans le cas où il le publierait, il devra en remettre vingt-cinq exemplaires pour la Bibliothèque et les professeurs de la Faculté.

Prix de la Faculté de Médecine.

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1919, un prix de *trois cents francs* à la meilleure thèse qui lui sera présentée.

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1918, un prix de *trois cents francs* à la meilleure thèse qui lui sera présentée.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Les thèses doivent être acceptées et imprimées. Elles sont admises au concours pendant les deux années qui suivent celle où a été accordé l'imprimatur et doivent être remises au Doyen de la Faculté avant le 1^{er} janvier 1920. Elles peuvent être présentées soit par le candidat, soit par un professeur.

Au nom de l'Université :

Raoul GAUTIER, Recteur.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

le 28 Septembre 1918.

Des étudiants et des auditeurs.

Les cours de l'Université sont suivis par des *étudiants* et des *auditeurs*.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants* doivent s'adresser au Secrétaire de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles désirent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au Doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les *étudiants* peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les *étudiants* des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans accomplis; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les *étudiants* immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire pour les cours d'une autre Faculté.

Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques de la Faculté de médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les *étudiants* et les *auditeurs* doivent prendre, dans les trois premières semaines après l'ouverture de chaque semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux *étudiants* et aux *auditeurs*. Ce livret doit être signé, chaque semestre, par tous les professeurs ou *privat-docents* dont l'*étudiant* ou l'*auditeur* suit les cours, par le Doyen de la Faculté et par le Recteur.

Dispositions financières.

Les rétributions, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le Caissier-comptable de l'Université, sous l'inspection du Recteur.

A leur entrée dans l'Université, les *étudiants* doivent payer une finance d'immatriculation de 20 fr. Les *étudiants* qui sortent du Gymnase de Genève (division supérieure du Collège) sont dispensés de cette finance. Les *étudiants* qui passent d'une Faculté dans une autre, ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Les *étudiants* immatriculés dans une université suisse et les *étu-*

dants suisses immatriculés dans une université étrangère, ainsi que les porteurs d'un certificat de maturité d'un gymnase suisse, sont dispensés de la moitié de la finance d'immatriculation.

Les *étudiants* admis régulièrement à l'Institut des Hautes Etudes Commerciales payent une finance d'inscription de 20 fr. Les porteurs d'un diplôme d'une Ecole de Genève donnant accès à l'Institut sont dispensés de cette finance.

Les *étudiants* et les *auditeurs* qui n'auront pas payé les rétributions universitaires dans le temps prescrit, doivent payer en s'inscrivant une surtaxe de 5 francs.

Le coût du livret est de 1 franc. (Tout livret perdu ou détérioré doit être remplacé moyennant une surtaxe de 5 fr.)

La finance d'exmatriculation est fixée à 10 francs.

La rétribution pour les cours est fixée à 5 francs par semestre pour chaque heure de leçon par semaine.

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser totalement ou partiellement de ces rétributions les *étudiants* et *auditeurs* de l'Université. Cette faveur s'applique seulement aux *étudiants* et *auditeurs* de nationalité suisse. La demande doit être faite au Département par la famille du postulant et, si celle-ci n'est pas domiciliée dans le canton de Genève, la requête doit être légalisée¹.

Les droits de graduation sont fixés comme suit :

Pour le grade de bachelier, 50 francs ;

Pour le grade de licencié, 100 francs .

Pour le diplôme de pharmacien, 100 francs ;

Pour le diplôme d'ingénieur-chimiste, 200 francs ;

Pour le grade de docteur, 200 francs ;

Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, 100 fr.;

Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne, 50 francs ;

Pour le diplôme de Hautes Etudes commerciales, 100 francs ;

Pour le diplôme d'expert-comptable, 200 francs.

En cas d'insuccès, la moitié de la somme versée est rendue aux candidats.

Des grades et des examens.

L'Université confère les grades et diplômes suivants :

1^o Baccalauréat ès lettres ; ès sciences médicales ; en théologie.

2^o Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences. — Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne.

3^o Licence ès lettres ; ès sciences mathématiques ; ès sciences physiques et chimiques ; ès sciences physiques et naturelles ; ès sciences biologiques ; ès sciences sociales ; ès sciences économiques, en sociologie ; ès sciences politiques ; ès sciences commerciales ; en droit ;

¹ La demande doit être présentée dans les quinze jours qui suivent l'ouverture des cours.

en théologie. — Diplôme d'ingénieur-chimiste. — Diplôme de pharmacien. — Diplôme de Hautes Etudes commerciales; diplôme d'expert-comptable.

4^o Doctorat ès lettres, en philosophie; ès sciences mathématiques; ès sciences physiques; ès sciences naturelles; ès sciences psychologiques; ès sciences économiques; en sociologie; en droit; en théologie; en médecine.

Dans la règle, les examens ont lieu comme suit :

Les examens de baccalauréat ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens du Certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences ont lieu au commencement et à la fin du semestre d'été.

Les examens du Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne ont lieu à la fin du semestre d'été.

Les examens de licence ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de licence en théologie ont lieu au commencement de chaque semestre et à la fin de l'année universitaire.

Les examens du doctorat, du diplôme d'ingénieur-chimiste et du diplôme de pharmacien se font, sur la demande du candidat, à l'époque fixée par la Faculté.

Les examens du doctorat en médecine ont lieu au commencement de chaque semestre.

Les étudiants et les auditeurs peuvent subir, à la fin de l'année universitaire et sur leur demande, des examens sur les cours pour lesquels ils se sont inscrits. Ces examens ne sont pas obligatoires.

Il est délivré un certificat aux étudiants qui ont subi des examens annuels, moyennant une finance de 5 francs versée au bureau du Caissier-Comptable de l'Université. Les résultats de ces examens ne peuvent, en aucun cas, entrer en ligne de compte pour les examens de grades.

Le Bureau annonce, par des affiches, l'époque précise de tous les examens.

Les candidats aux examens doivent s'inscrire auprès du Caissier-comptable, en déposant leur demande écrite avec pièces à l'appui, une semaine au moins avant l'époque fixée pour les examens.

Le Règlement et les programmes détaillés indiquent les épreuves imposées à ceux qui postulent des grades universitaires; on peut se les procurer au Bureau du Secrétaire de l'Université.

Toute personne étrangère au canton de Genève qui demande son immatriculation à l'Université, son inscription à des cours, soit comme étudiant régulier, soit comme auditeur, ou sa réinscription après avoir interrompu ses études, doit auparavant s'annoncer au Bureau des Permis de séjour et d'établissement. Hôtel de Ville, n^o 10, en vue de la régularisation de son séjour à Genève.

FONDS UNIVERSITAIRES

1. Le Fonds TINGRY (constitué en 1821), pour l'enseignement de la chimie.
2. — DAVY (1829), pour prix dans la Faculté des Sciences.
3. — BELLOT (1836), pour prix dans la Faculté de Droit.
4. — HENTSCH (1844), pour prix dans la Faculté des Lettres.
5. — DISDIER (1864) pour prix décernés par l'Université.
6. — DES ARTS (1878), pour prix dans la Faculté de Droit.
7. — AMIEL (1885), pour prix dans la Faculté des Lettres.
8. — DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (1885), pour prix dans la Faculté de Médecine.
9. LA CAISSE DU SÉNAT (1889), destinée aux dépenses de ce Corps.
10. Le Fonds BIZOT (1892), pour prix dans la Faculté de Médecine.
11. — Edgar AUBERT (1892), pour prix dans la Faculté de Droit.
12. — GOMARIN (1894), pour l'Université.
13. — CHENEVIÈRE-MUNIER (1894), pour prix dans la Faculté de Théologie.
14. — MULLER (1896), pour le Laboratoire de botanique systématique.
15. — Théodore CLAPARÈDE (1896), pour prix décerné par l'Université.
16. — DES ARTS (1900), pour prix dans la Faculté de Droit.
17. — GREBE (1904), pour des recherches en chimie.
18. — Arthur DE CLAPARÈDE (1908), pour prix décerné par l'Université.
19. — GANS (1909), pour prix dans la Faculté des Sciences.
20. — PLANTAMOUR-PREVOST (1910), pour prix dans la Faculté des Sciences.
21. — BLONDEL (1911), pour prix dans la Faculté des Lettres.



COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS A GENÈVE

Sous le nom de COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS, s'est constitué à Genève un Comité qui réunit des professeurs, des membres du corps consulaire et des personnes dévouées aux intérêts de l'Université.

Le Comité fait connaître à l'étranger, aux professeurs, aux étudiants, aux familles et à toutes les personnes qui manifestent le désir de les connaître, les moyens de travail scientifique que les étudiants peuvent trouver à Genève.

Il s'efforce d'assurer aux étrangers et aux confédérés qui étudient à l'Université, des conditions matérielles d'existence conformes à leurs ressources, en leur fournissant exactement les renseignements qu'ils peuvent désirer sur les pensions de famille, le prix de la vie, etc.

Le Comité souhaite avant tout que les étudiants puissent se mettre au travail dès leur arrivée, sans perte de temps et dans les conditions les plus favorables. Il se propose d'aider les étudiants que l'ignorance de la langue française pourrait gêner dans leurs études, à trouver les meilleures occasions de s'y exercer et d'y faire des progrès.

Les membres du Comité de patronage des étudiants étrangers sont :

MM. Robert CHODAT, professeur à l'Université, *président*.
Bernard BOUVIER, professeur à l'Université, *vice-président*.

MM. William ROSIER, professeur à l'Université.
Guillaume FATIO.
Alfred MARTIN, professeur à l'Université.
Edouard CLAPARÈDE, professeur à l'Université.
Hugo DE CLAPARÈDE, professeur à l'Université.

M^{me} Emilie GAUTIER.
M^{me} A. D'ESPIÈRE.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Bureau du Comité de patronage, à l'Université.

Pour pensions et logements, on peut aussi s'adresser au Bureau officiel et gratuit de renseignements, place des Bergues, 3.

PAPIERS DE LÉGITIMATION que doivent fournir les étrangers au Canton de Genève pour l'obtention d'un permis de séjour.

Les ressortissants de pays non indiqués ci-dessous ont à fournir un acte d'origine, un passeport ou un certificat de nationalité.

A l'exception des citoyens suisses majeurs qui doivent se présenter eux-mêmes, munis de leur livret de service militaire, tous les étrangers au Canton peuvent faire effectuer le dépôt de leurs papiers par des tiers.

Allemagne	Acte d'origine (<i>Heimatschein</i>) ou passeport (<i>Reisepass</i>).
Angleterre	Passeport ou Acte d'immatriculation du Consulat à Genève.
Autriche	Passeport.
Belgique	Acte d'immatriculation du Consulat à Genève.
Brésil	Certificat de nationalité ou passeport.
Bulgarie	Passeport.
Danemark	Certificat de domicile ou Passeport visé par le Consul à Genève.
Espagne	Acte d'immatriculation du Consulat à Genève.
Etats-Unis	Passeport.
France	<i>Pour les citoyens mariés</i> : Acte d'immatriculation du Consulat à Genève ou de l'Ambassade à Berne et casier judiciaire. — <i>Pour les célibataires</i> : Acte de naissance, casier judiciaire, et, pour les hommes majeurs, le visa du livret militaire, au Consulat, ou le certificat de réforme.
Grèce	Passeport.
Hongrie	Passeport.
Italie	Passeport.
Norvège	Passeport.
Pays-Bas	Passeport ou certificat de nationalité visé par le Consul à Genève.
Roumanie	Passeport.
Russie	Passeport.
Serbie	Passeport.
Suède	Passeport.
Suisse	Acte d'origine.

Toute personne étrangère au Canton de Genève qui demande son immatriculation à l'Université, son inscription à des cours, soit comme étudiant régulier, soit comme auditeur, ou sa réinscription après avoir interrompu ses études, doit auparavant s'annoncer au Bureau des Permis de séjour et d'établissement, Hôtel de Ville, n° 10, en vue de la régularisation de son séjour à Genève.

CAISSE DE SUBSIDES POUR LES ÉTUDIANTS SUISSES DU GYMNASE ET DE L'UNIVERSITÉ

(Extraits des Lois du 1^{er} mars 1876 et du 9 octobre 1909).

ART. 2. — La fondation a pour but :

1^o de subventionner à Genève, pour leurs études, des élèves réguliers des deux classes supérieures du Gymnase ainsi que des étudiants ou étudiantes de l'Université, à condition : a) qu'ils soient genevois ou suisses d'autres cantons avec la réserve pour ces derniers que leur famille soit domiciliée dans le canton de Genève ; b) qu'ils se soient distingués par leur travail et leurs aptitudes ;

2^o d'aider pour leurs études ultérieures dans un autre canton ou à l'étranger, des étudiants ou étudiantes de nationalité genevoise, qui sont munis d'un certificat de maturité du Gymnase ou d'un grade de l'Université et qui se sont distingués par leurs aptitudes et leur travail.

Membres du Comité de gestion.

MM. MUSSARD, Jules, Conseiller d'Etat, *président*.
SEITZ, Charles, Directeur du Collège.
CLAPARÈDE, Edouard, professeur à l'Université.
MONTET, Edouard, professeur à l'Université.
OLTRAMARE, Paul, professeur à l'Université.
PICTET, Guillaume, banquier, *trésorier*.
PITTARD, Eugène, délégué du Collège, *secrétaire*.

Les requêtes doivent être adressées à M. le Président du Comité avant le 1^{er} octobre.



Renseignements utiles à MM. les Étudiants.

La *Salle des Journaux*, dirigée par un comité de professeurs et d'étudiants est ouverte à tous les étudiants immatriculés et à ceux des auditeurs qui ont acquitté la taxe de bibliothèque (fr. 5). Ils peuvent la fréquenter de 9 heures à midi et de 2 à 7 heures. Le jeudi la *Salle des Journaux* est fermée à 4 heures après midi.

Bibliothèque publique et universitaire.

La *Salle G. Moynier* ou *Salle des Périodiques* est ouverte, sur présentation de leur carte d'étudiant, à MM. les étudiants immatriculés et aux auditeurs qui ont acquitté la taxe de Bibliothèque. Cette salle est ouverte de 9 heures à midi et de 2 à 7 heures.

La *Salle de Lecture publique* est ouverte tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés, de 9 heures à midi, et d'une heure et demie à six heures ; en outre, pendant les mois de novembre à fin avril, de 8 à 10 heures du soir, sauf le samedi.

La *Salle Naville*, ouverte depuis 1896, grâce à l'initiative de la Société Académique, est réservée aux professeurs et étudiants qui font des travaux de longue haleine. Pour être admis, les étudiants doivent présenter, par écrit, une demande appuyée par M. le Doyen de la Faculté à laquelle ils appartiennent.

Heures d'ouverture : de 9 heures à midi, et de 2 heures à 7 heures.

Le samedi, la Bibliothèque est fermée l'après-midi. Elle est fermée le 1^{er} et le 2 janvier, du Vendredi-Saint au lundi de Pâques inclusivement, les jours de fête de l'Ascension, Jeûne Genevois, Noël et 31 décembre, et chaque année du 1^{er} au 10 septembre inclusivement.

Les étudiants qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* spéciales de ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres, Sciences économiques et sociales, Droit et Théologie peuvent faire usage des *Bibliothèques* de ces Facultés.

Sont en outre ouverts aux étudiants :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Raoul Gautier.

Le *Musée d'histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Maurice Bedot, D^r ès sciences.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur du Jardin, M. John Briquet, D^r ès sciences.

Les *Archives de l'Etat*, moyennant l'autorisation de l'archiviste, M. Paul-E. Martin, D^r ès lettres.

ADRESSES DE MM. LES PROFESSEURS et PRIVAT-DOCENTS

PROFESSEURS

- MM. André, Emile, Délices, 10.
 Askanazy, Max, rue de Candolle, 16.
 Balavoine, Hippolyte, boulevard Georges-Favon, 9.
 Bally, Charles, rue Prevost-Martin, 53.
 Bard, Louis, boulevard des Tranchées, 44.
 Bard, Louis-E., Pinchat-dessus, Carouge.
 Battelli, Frédéric, boulevard des Tranchées, 14.
 Baumgarten, Arthur, rue de l'Athénée, 15.
 Beutner, Oscar, quai des Eaux-Vives, 2.
 Borel, Eugène, rue du Rhône, 2.
 Borgeaud, Charles, Onex.
 Bouvier, Bernard, rue Charles-Bonnet, 4.
 Breitenstein, Jules, villa Rosemont, Route de Troinex.
 Briner, Emile, rue de la Cité, 20.
 Cailler, Charles, Cologny.
 Chaix, Emile, chemin des Cottages, 28 bis.
 Chavanne, Louis, rue de Carouge, 13.
 Chodat, Robert, chemin Fillion, Palmella, Pinchat.
 Choisy, Eugène, avenue Calas, 4, Champel.
 Claparède, Edouard, avenue de Champel, 11.
 Claparède, de, Hugo, chemin Bizot, 7, Malagnou.
 Collet, Léon-W., chemin de Vert-Pré, 35, Conches.
 Cristiani, Hector, Corratierie, 15.
 De Crue, Francis, La Petite Pierrière, Chambésy.
 D'Espine, Adolphe, rue Beauregard, 6.
 Duparc, Louis, Ecole de Chimie.
 Duvillard, Joseph, Bourg-de-Four, 24.
 Eternod, Auguste, villa les Grands-Acacias, Noirettes, 15, Acacias.
 Fazy, George, Conches sur Arve.
 Fehr, Henri, route de Florissant, 110.
 Flournoy, Théodore, route de Florissant, 25.
 Folliet, Edouard, rue du Stand, 62.
 François, Alexis, route de Florissant, 8.
 Fulliquet, Georges, rue de Candolle, 26.
 Gaillard, John, cours des Bastions, 13.
 Gautier, Alfred, Genthod.
 Gautier, Lucien, Cologny.
 Gautier, Raoul, Observatoire.
 Gentet, Ferdinand, place du Molard, 4.
 Gourfein, David, quai du Mont-Blanc, 25.
 Græbe, Charles, Westendstrasse, 28, Francfort s/M. (Allemagne)
 Guye, Charles-Eugène, route de Florissant, 4.
 Guye, Philippe-A., chemin Bizot, 3, Florissant.
 Guyénot, Emile, Institut de Zoologie, Université.
 Hersch, Liebmann, clos Belmont, route de Chêne, 28 bis.
 Humbert, Gustave, rue de l'Université, 4.

- MM. Kummer, Ernest, avenue de Champel, 15.
 Laskowski, Sigismond, La Joliette, 110, rue de Carouge.
 Lendner, Alfred, rue Ami-Lullin, 9.
 Malche, Albert, route de Frontenex, 66.
 Martin, Alfred, chemin de la Petite Grabelle, Frontenex.
 Martin, Victor, Bachet de Pesay.
 Mayor, Albert, rue Adhémar-Fabri, 6.
 Mégevand, Louis, boulevard Carl-Vogt, 91.
 Meumann, Gottlieb-August, Crêts de Champel, 10.
 Milhaud, Edgard, rue St-Victor, 8.
 Montet, Edouard, quai des Eaux-Vives, 4.
 Moriaud, Paul, place Claparède, 7.
 Muret, Ernest, route de Florissant, 53.
 Naville, Adrien, chemin Dumas, 8, Champel.
 Naville, Edouard, Malagny, par Versoix.
 Nicole, Jules, route de Frontenex, 37.
 Oltramare, Hugues, quai des Bergues, 27.
 Oltramare, Paul, La Pelouse, avenue des Bosquets, 19, Servette.
 Pictet, Amé, rue Bellot, 13.
 Pittard, Eugène, chemin des Cottages, 36.
 Prevost, Jean-Louis, rue Eynard, 6.
 Pugat, Amédée, rue Tœpffer, 11 bis.
 Rappard, William-E., Valavran, près Genève.
 Reverdin, Jaques-Louis, Rive de Pregny, Genève.
 Richard, Eugène, Quai des Eaux-Vives, 4.
 Ritter, Eugène, chemin des Cottages, 3.
 RoCHAT, Ernest, rue des Granges, 5.
 Rosier, William, Petit-Saconnex.
 Sarasin, Charles, Cité, 22.
 Schidlof, Arthur, avenue du Mail, 26.
 de Seigneux, Raoul, villa Les Iris, Conches.
 Seitz, Charles, Tranchées de Rive, 3.
 M^{lle} Stern, Lina, boulevard de la Tour, 8.
 MM. Tavan, Edouard, Crêts de Champel, 6.
 Toendury, Hans, ch. de l'Escalade, 3.
 Tonnelat, Ernest, Les Rosiers, avenue L.-Thomas, GrangeCanal.
 Veyrassat, Jean-Alfred, quai du Mont-Blanc, 33.
 Weber, Jean-Amédée, Ecole de Médecine.
 Weber, Rodolphe, Asile de Bel-Air, Chêne.
 Wenger, Paul, rue Cavour, 9.
 Werner, Charles, route de Florissant, 4.
 Wiki, Bernard, rue Bernard-Dussaud, 6.
 Wuarin, Louis, La Chénaie, avenue Jacques-Martin, Chêne-Bougeries
- MM. Bardet, Albert, rue de Candolle, 18.
 Guillermin, Paul, rue du Stand, 62.
 Julliard, Charles, chemin Peschier.
 Métral, Ernest, quai de l'île, 15.
 Pfäfli, François, place Neuve, 2.
 Wartmann, Charles, boulevard Helvétique, 16.

PRIVAT-DOCENTS

- MM. Alfimoff, Boris, avenue du Mail, 21.
 Aubert, Louis-H., cours des Bastions, 16.
 Audeoud, Henri, boulevard Helvétique, 17.
 Babel, Antony, rue des Peupliers, 34.
 Benrubi, Isaac, avenue Luserna, 11.
 Berguer, Georges, Presbytère de Genthod.
 Bernoud, Alphonse, Arpillières, 10, Chêne-Bougeries.
 Besse, Pierre, avenue de la Roseraie, 40.
 Bétrix, Albert, place du Port, 1.
 Bonnet, Joseph, rue A.-Carteret, 29.
 Bujard, Eugène, rue Bergalonne, 6.
 Burnier, Théophile, La Chênaie, avenue J.-Martin, Chêne-Bougeries.
 Caleb, Albert, rue du Rhône, 57.
 Carl, Jean, Museum d'Histoire Naturelle.
 Chaix, André, place de Jargonnant, 3.
 M^{lle} Champendal, Marguerite, rue du Petit-Salève, 6.
 MM. Clerc, Charly, route de Chêne, 99.
 Collomb, Augustin, rue de Lausanne, 4.
 Courtois, Louis-John, clos Jolimont, avenue Th. Weber.
 Cumston, Charles-Greene, rue Bellot, 3.
 Deonna, Waldemar, chemin de la Gradelle, par Chêne.
 Dourmoussis, Evdokimos, avenue Henri-Dunant, 12.
 DuBois, Charles, rue Saint-Léger, 4.
 Dufour, Edouard, chemin de Miremont, 33.
 Faïtlovitch, Jacques, rue Saint-Léger, 2 bis.
 Fikh, Boris, rue Plantamour, 24.
 Gardikas, Constantin, hôtel de Russie.
 Genequand, Charles, Versoix.
 Grodensky, Michel, le Verger, Grand-Lancy.
 Hassler, Otto, ch. de la Solitude, Petit-Lancy.
 Hochreutiner, B.-P.-Georges, avenue Wendt, 49.
 Juvet, Alfred, rue du Mont-Blanc, 9.
 Karmin, Otto, avenue des Arpillières, 11, Chêne.
 Kaufmann, Adolphe, avenue Léon-Gaud, 7, Florissant.
 Koenig, René, boulevard des Tranchées, 44.
 Kohler, Albert, rue de Candolle, 9.
 Kresteff, Stoyan, rue Général-Dufour, 15.
 Kunz, Charles, Crêts de Champel, 4.
 Logoz, Paul, avenue Gallatin, 1, Petit-Saconnex.
 Long, Edouard, rue Constantin, 6.
 Martin, William, avenue Léon-Gaud, 5, Florissant.
 Martin-Du Pan, Charles, rue Senebier, 20.
 Mercier, Alfred, rue ne Candolle, 24.
 Mercier, Henri, cours de Rive, 20.
 Mirimanoff, Dmitri, rue Tœpffer, 11 bis.
 Mobbs, Robert, place de la Taconnerie, 3.
 Morel, Ferdinand, rue du Puits-Saint-Pierre, 4.
 Muller, Charles, rue de Lyon, 61 bis.

- MM. Naville, François, avenue de Champel, 29.
 Nicole, Georges, clos Jolimont, avenue Th. Weber, Terrassière.
 Oltramaré, André, rue de Lausanne, 117.
 Papadaki, Aristide, Chêne-Bougeries.
 Perrier, Charles, rue de Candolle, 12.
 Pictet, Arnold, route de Lausanne, 102.
 Poulin, William, chemin de la Tour de Champel.
 Reh, Théodore, rue de Hollande, 10.
 Reich, Siegmund, boulevard Georges-Favon, 10.
 Reinhard, Max, Florissant, 72.
 Reutter, Louis, boulevard Georges-Favon, 12.
 Rœthlisberger, Paul, route de Malagnou, 8.
 Roget, François-Frédéric, rue Tœpffer, 10.
 Ronjat, Jules, Florissant, 9.
 Roussy, Albert, chemin de Roches, 2.
 Sabot, René-Charles, Genève.
 Schenker, Manfred, chemin Beau-Séjour, 10 bis.
 Sechehaye, Albert, avenue Paul-Chaix, Chêne.
 Sottile, Antoine, route de Chêne, 6.
 Tcherniavsky, Aron, rue Verte, 5.
 Thudichum, Georges, Petit-Morillon, route de Pregny, 7.
 Tiercy, Georges, avenue Wendt, 40.
 Velleman, Antoine, villa Riant Mont, chemin des Chalets.
 Waegeli, Charles, avenue Pictet-de-Rochemont, 24.
 Werner, Georgès, avenue Paul-Chaix.
 Widmer, Johannès, boulevard des Tranchées, 10.
 de Wilkosczewski, Bogumil, route de Florissant, 8.
 Wilmot, Emile, boulevard Georges-Favon, 16.
 Zbinden, Louis, route de Chêne, 23.

Secrétaire de l'Université :

M. Roussy, Albert. Université.

Caissier-comptable de l'Université :

M. Mossaz, John. Université.

Commis : M. Demont, Charles, rue Joseph-Girard, 9, Carouge.

Concierges :

M. Clément, Emile, Université.
M. Becchio, Pierre, Ec. de Médecine.
M^{lle} Chollet, Hélène, Inst. patholog.
M^{me} Coburger, Rose, Maternité.
M. Hämmerli, Frédéric, Ecole de
Chimie.

MM. Cornamusa, Alphonse, Cliniq.
infantile et ophtalmologiq.
Pianca, Joseph, Policlinique.
Arlaud, Séraphin, Morgue ju-
diciaire.
Perey, Henri, Inst. d'Hygiène.

MODIFICATIONS ET ADJONCTIONS

apportées au PROGRAMME DES COURS du Semestre d'Hiver 1918-19
depuis sa publication.

FACULTÉ DES SCIENCES

1. — Les exercices de *Calcul différentiel et intégral* de M. le prof. **Ch. Cailler** auront lieu le lundi de 5 à 7 heures, salle 44 (au lieu du lundi de 2 à 4 h., salle 20).
2. — Les conférences d'*Analyse mathématique* de M. le prof. **Ch. Cailler** auront lieu le jeudi de 9 à 11 heures, salle 55 (au lieu du lundi de 5 à 7 h., Salle 20.)
3. — M. **E. Guyénot**, prof. ord., fera son cours de *Zoologie et Anatomie comparée* les lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 10 h., salle 30.
Les *travaux et exercices pratiques* dans le laboratoire de Microscopie et d'Anatomie comparée, sont dirigés par le même professeur.
Pour l'étude du *Zooplankton*, s'adresser à M. le professeur **E. André**.
4. — M. **Emile André**, prof. ord., fera un cours sur la *Protistologie* (au lieu du cours sur l'*Origine des espèces*), le mercredi à 6 heures, salle 30.
[Pour les travaux pratiques, s'adresser au professeur.]
5. — M. le Prof. **Th. Flournoy** est remplacé par M. le prof. **Ed. Claparède**, qui fera un cours sur l'*Histoire de l'occultisme dans ses rapports avec le développement des sciences* (2 heures), le mercredi et le vendredi à 5 heures, salle 30.
6. — MM. **D. Mirimanoff** et **Arnold Pictet** ne feront pas leurs cours.
7. — M. **Th. Romilly**, privat-docent, ne fera que le cours d'*Acoustique expérimentale*, le mercredi à 5 heures, salle 44.
— Il ne fera pas le cours d'*Acoustique mathématique*.

FACULTÉ DES LETTRES

1. — M. E. Muret, prof. ord.

Le cours d'*Histoire de la littérature espagnole* aura lieu le mercredi à 10 heures, salle 46 (au lieu du jeudi à 10 h.)

Le cours d'*Histoire de la langue française* aura lieu les lundi et mardi, à 10 h., salle 46, (au lieu des lundi et mercredi, salle 47).

L'*explication des Extraits des Chroniqueurs français* aura lieu le jeudi à 9 et 10 heures (au lieu du mardi).

L'*explication de la « Commedia » de Dante Aligheri* aura lieu le lundi à 11 heures, salle 47 (au lieu du jeudi).

2. — M. le prof. E. Tonnelat sera remplacé dans ses cours par M. O. Hassler, qui fera une conférence d'*allemand moderne* (2 heures), le mardi à 8 heures et le samedi à 3 heures, salle 45.

et M. L. F. Choisy, qui fera un cours d'*Interprétation d'auteurs anglais* (2 heures), le mardi et le samedi à 11 h., salle 47.

3. — M. le prof. Th. Flournoy sera remplacé par M. le Prof. Ed. Claparède, qui fera un cours de 2 heures, le mercredi et le vendredi à 5 heures, salle 30, sur l'*Histoire de l'occultisme dans ses rapports avec le développement des sciences*.

4. — M. le prof. A. Malche fera son cours sur l'*Histoire de la Pédagogie*, le mercredi et le vendredi à 6 heures (au lieu du mardi et du mercredi).

5. — M. le prof. F. De Crue fera son cours de *Paléographie* le mercredi à 3 heures (au lieu de 4 h.)

6. — M. le prof. Ch. Seitz ne fera que son cours d'*Histoire ancienne*. Ce cours aura lieu le mercredi et le jeudi à 10 heures (au lieu du mardi et du jeudi).

Pour la conférence d'*Histoire ancienne*, M. le prof. Ch. Seitz sera remplacé par M. André Oltramare. Cette conférence aura lieu le jeudi à 9 heures, salle 58.

7. — *Enseignement pratique des langues modernes.* — M. O. Hassler fera un *Cours pratique d'allemand*: Lecture, composition et traduction (2 heures), les mercredi et samedi, à 4 heures, salle 46.

8. — *Séminaire de français moderne.* — a) M. le prof. Ch. Seitz sera remplacé par M. Charly Clerc, lequel fera son cours le mercredi à 11 heures, salle 57.

b) Le cours de *Traduction de textes allemands* de M. L. J. Courtois aura lieu le mardi à 5 heures, salle 44 (au lieu du mercredi à 3 h., salle 57).

9. — M. L. J. Courtois, privat-docent, fera son cours d'*Histoire de la littérature française*, le mardi et le vendredi à 6 heures (au lieu du mardi et du samedi).

10. — M. W. Deonna, privat-docent, fera ses cours sur les sujets suivants :

a) *Science de l'art*, 1 heure, le samedi à 5 heures, salle 46.

b) *Archéologie : Commentaire archéologique d'un auteur ancien* : l'Oreste, d'Euripide, 1 heure ; mardi à 5 heures, salle 46.

11. — M. R. Mobbs, privat-docent, ne fera pas son cours de *Littérature anglaise*. — Il fera seulement le cours d'*Anglais pratique*, à partir du mois de janvier :

12. — Le cours de M. J. Ronjat, privat-docent, aura lieu le mercredi à 3 h., salle 44.

13. — M. M. Schenker ne fera pas son cours.

14. — Le cours de M. A. Vellemann, privat-docent : *Grammaire historique*, a lieu le vendredi à 6 heures dans la salle 46 (au lieu de 45).

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

1. — M. le prof. **W. Rosier** fera les cours annoncés à la page 35, à l'exception du cours de *Géographie économique de la Suisse*. Le cours de *Géographie économique générale* sera de 2 heures et aura lieu le jeudi, à 2 h., salle 46, et le samedi, à 2 h., salle 45.
2. — Le cours de *Statistique générale* de M. le prof. **L. Hersch** aura lieu dans la salle 45 (et non 46).
3. — Le cours de M. le prof. **Ed. Folliet** sur les *Bilans* aura lieu le lundi et le mardi, à 8 heures (au lieu du lundi et du mercredi). — Le cours spécial de *Comptabilité* aura lieu le mercredi, de 8 à 10 h., salle 46 (au lieu de 9 à 11 h., salle 45).
4. — Le cours de *Droit commercial* sera fait par M. le prof. **Ed. Folliet** et aura lieu les mardi et mercredi, à 2 h., salle 46 (au lieu des mardi et samedi, à 3 h., salle 49).
5. — M. le prof. **Th. Flournoy** sera remplacé par M. le prof. **Ed. Claparède**, qui fera un cours de 2 h., le mercredi et le vendredi, à 5 h., salle 30, sur *l'Histoire de l'Occultisme dans ses rapports avec le développement des sciences*.
6. — Le cours d'*Histoire de la Pédagogie*, de M. le prof. **A. Malche**, aura lieu le mercredi et le vendredi, à 6 h. (au lieu du mardi et du mercredi).
7. — Le cours de *Paléographie*, de M. le prof. **F. De Crue**, aura lieu le mercredi, à 3 h. (au lieu de 4 h.)

8. — M. le prof. **Ch. Seitz** ne fera que le cours d'*Histoire ancienne*. Ce cours aura lieu le mercredi et le jeudi, à 10 heures (au lieu du mardi et du jeudi). — La *Conférence d'Histoire ancienne* sera faite par M. **A. Oltramare**, le jeudi, à 9 heures, salle 58.
9. — Le cours de M. le prof. **E. Borel** sur le *Droit international public*, aura lieu les mardi et mercredi, à 8 h., et lundi, à 10 h. (au lieu de samedi, à 9 h.)
10. — *Enseignement pratique des langues modernes*. — M. **O. Hassler** fera un *Cours pratique d'allemand* : Lecture, composition et traduction (2 heures), les mercredi et samedi, à 4 heures, salle 46.
11. — M. **J. Bonnet**, privat-docent, fera un cours sur les *Transports maritimes* (2 heures), les mercredi et jeudi, à 6 h., salle 49.
12. — Le cours de M. **Ed. Dufour**, privat-docent, sur *Socialistes et socialisants* est remplacé par un cours sur *Le Socialisme en France, de Babeuf à Jaurès* (2 heures), les lundi et mardi à 11 h., salle 44.
13. — MM. **O. Karmin** et **E. Wilmot** ne feront pas leurs cours.

FACULTÉ DE DROIT

1. — Le cours de *Droit civil français* de M. le prof. **A. Martin** n'aura pas lieu.
 2. — Le cours de *Droit commercial* sera fait par M. le prof. **Ed. Folliet** et comprendra 2 h. d'enseignement : mardi et mercredi, à 2 h., salle 46.
 3. — Le cours de *Code civil suisse* sera fait par M. le prof. **A. Martin**, aux jours et heures indiqués au programme.
 4. — Le cours de *Droit international public*, de M. le prof. **E. Borel**, aura lieu les mardi et mercredi, à 8 h., et le lundi, à 10 h. (au lieu de samedi, à 9 h.)
-

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

1. — Le cours de M. le prof. **J. Breitenstein** sur l'*Histoire du Texte et du Canon du Nouveau Testament*, aura lieu le vendredi à 10 heures (au lieu du mardi à 2 heures).
 2. — M. le prof. **J. Gaillard** est suppléé par M. le prof. **G. Fulliquet** qui fera un cours de *Morale* et de *Diction*, le jeudi à 9 heures et à 10 heures, salle 28.
et par M. **A. Kohler**, privat-docent, qui fera un cours d'*Introduction à la Morale*, le vendredi, à 10 heures.
 3. — Le cours d'*Education physico-psychique* de M. **Ch. Muller**, privat-docent, aura lieu le vendredi, à 6 heures (au lieu de 4 heures).
Le cours de *Droit ecclésiastique français et suisse* n'aura pas lieu.
-

FACULTÉ DE MÉDECINE

Les cours de MM. les D^{rs} d'Arcis, Ladame, Lardy
et M^{lle} D^r Champendal n'auront pas lieu.
